

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2007



Conférence régionale
des élus de l'Estrie

Mot du président



À titre de président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, je suis en mesure, au terme de la troisième année de la CRÉ, d'apprécier la volonté de l'ensemble des partenaires de la région et du gouvernement du Québec à s'engager pour promouvoir le développement de notre région, l'Estrie.

La Conférence régionale des élus est une jeune organisation qui compte sur une longue expérience estrienne de concertation et de planification du développement. Au fil de la dernière année, la grande mobilisation suscitée par la démarche pour élaborer le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, la mise en place de la Commission forestière régionale, maintenant nommée Commission sur les ressources naturelles et le territoire, la mobilisation régionale pour promouvoir la réussite scolaire ont démontré que la CRÉ est bien ancrée dans son milieu. De même, la préoccupation à l'égard du développement durable se manifeste dans la démarche de concertation régionale à l'égard de la gestion des matières résiduelles et dans le souci renouvelé de gérer les pressions de la croissance dans l'harmonie sociale.

La lecture de ce rapport d'activité vous convaincra que par le regroupement des forces vives de la région et dans la perspective d'atteindre la vision de développement, des pas significatifs ont été franchis afin que la CRÉ joue le rôle qui lui revient afin de contribuer à ce que la région soit davantage reconnue comme une région innovatrice particulièrement agréable à vivre.

Roger Nicolet

Mot de la directrice générale



Bonjour,

C'est avec le sentiment que la Conférence régionale des élus a franchi une importante étape que nous vous présentons ce rapport des activités réalisées entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

Au cours de cette année, la Conférence régionale des élus de l'Estrie a mis un terme à une démarche de planification ayant duré plus d'un an en adoptant le 26 octobre 2006, le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012. Si le processus de planification est arrivé à terme, la phase de mise en œuvre, elle, bat son plein. C'est en collaboration et en partenariats

avec les organisations du milieu et les partenaires gouvernementaux que la CRÉ s'assurera de l'atteinte des objectifs que la région déterminera.

C'est avec enthousiasme que, depuis septembre 2006, j'assume les fonctions de directrice générale de la CRÉ de l'Estrie. Le principal défi que je souhaite relever est de soutenir le conseil d'administration dans la réalisation des mandats confiés à la CRÉ par le gouvernement du Québec de même qu'à faire le pont avec les multiples partenaires de la région pour accomplir la vision de développement dont nous nous sommes dotés. Je vous invite à constater que l'année 2006-2007 fut riche en activités et en collaborations et ceci n'est que le début du parcours vers un développement concerté et cohérent de notre région.

Marie-Hélène Wolfe

Table des matières

Partie 1 - Avant-propos	...6
La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie	...6
Mission de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie	...6
Les mandats confiés à la CRÉ de l'Estrie	...6
Les mandats confiés à la CRÉ de l'Estrie	...6
Rapport d'activité 2006-2007	...6
SECTION 1- PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012	...7-8
SECTION 2- CONCERTATION RÉGIONALE	...9-13
Coordination de la démarche régionale concernant la gestion des matières résiduelles (GMR)	...9
Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ)	...9
Commission forestière régionale	...10
Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route	...11
Forum jeunesse Estrie	...11
FIER – Fonds soutien Estrie	...12
Comité régional du Parc du Mont Orford	...12
Représentation, appuis, ententes de partenariat et participations diverses	...12-13
Coalition pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises	...13
SECTION 3- GESTION DE FONDS	...14-17
Fonds de développement régional	...14-15
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II	...16
Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) - Estrie	...16-17
Suivi de programmes terminés : FDE et FAE	...17

SECTION 4 - INTERLOCUTEUR AUPRÈS DU GOUVERNEMENT ...18

Conférence administrative de l'Estrie ...18

Table Québec-Régions ...18

SECTION 5 - ACTIVITÉS DE GESTION ET DE VIE CORPORATIVE ...19

Réunions du conseil d'administration ...19

Membres du conseil d'administration et officiers ...19

Gestion des ressources humaines ...19

Activités de communication ...19

ANNEXES ...20-45

Annexe A—Comités et membres ...20-25

Annexe B— Fonds et projets ...26-28

Annexe C—Revue de presse ...29-45

Partie 1 - Avant-propos

1. La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie

La Conférence régionale des élus de l'Estrie est un organisme parapublic instauré par la Loi 34 en décembre 2003. Fondée en avril 2004, la CRÉ de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour l'Estrie.

Mission de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie est un organisme parapublic instauré par la Loi 34 en décembre 2003. Fondée en avril 2004, la CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour l'Estrie.

Sa mission se définit comme suit :

Dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie, et en concertation avec ses partenaires, la Conférence régionale des élus voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'épanouissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

Les mandats confiés à la CRÉ de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie a pour mandats de :

- Formuler et déposer un plan quinquennal de développement;
- Favoriser la concertation des acteurs locaux et régionaux pour assurer le développement social, économique et culturel de l'Estrie;
- Gérer le processus et procéder à l'allocation de subventions dans le cadre du fonds de développement régional (FDR);
- Donner des avis au gouvernement sur les questions de développement régional touchant son territoire;
- Mettre en place et coordonner les travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire;
- Coordonner la table de concertation sur les véhicules hors route;
- Soutenir les travaux du Forum jeunesse Estrie;
- Gérer les autres fonds mis à sa disposition.

Rapport d'activité 2006-2007

Le présent rapport d'activités se veut un résumé des activités menées par la CRÉ de l'Estrie en regard des mandats qui lui sont confiés. La période couverte est du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

SECTION 1- PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012

Le 25 octobre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie a adopté le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012. Ce plan sera la référence en matière de développement pour la région au cours des cinq prochaines années.

Le processus participatif qui a mené à l'élaboration de ce plan a permis à plus de deux cent personnes de contribuer significativement aux choix qui ont été faits.



Quatre chantiers

Une centaine de participants ont alimenté les travaux des quatre chantiers mis en place : Développement du territoire et du cadre de vie, Capital humain et immigration, Innovation et Adaptation industrielle. Plus de douze rencontres ont été tenues entre les mois de mai et de septembre afin de préciser les orientations et les stratégies à mettre en place de même que pour identifier les porteurs et partenaires qui contribueront à la réalisation de ce plan.

Un forum régional

Le fruit des travaux des chantiers a été présenté au second forum régional tenu le 13 octobre 2006 où près de 200 personnes et organismes ont accepté le rendez-vous fixé par le CRÉ de l'Estrie.

Une vision et quatre axes de développement

La région fonde son développement sur ses atouts, qui sont :

- un cadre de vie et des services particulièrement adaptés aux besoins de tous ceux qui recherchent un mode de vie sain et équilibré;

- un réseau d'institutions d'enseignement et de recherche, complet, intégré et dans les deux langues, orienté sur la réussite des personnes et sur le succès des entreprises;
- une proximité des marchés du Nord-est américain et de la région des Grands Lacs.

En 2012, la région aura :

- su protéger et mettre en valeur son environnement naturel;
- encouragé le développement des communautés rurales et l'occupation du territoire;
- augmenté les niveaux d'éducation et de santé de ses communautés;
- soutenu ses entreprises et ses entrepreneurs, particulièrement son entrepreneuriat local, face aux enjeux de la mondialisation et de l'innovation;
- développé les filières qui feront l'avenir de sa structure économique;
- bâti une solidarité à toute épreuve entre les acteurs de son développement.

La région sera davantage reconnue comme une région innovatrice et particulièrement agréable à vivre.

Le plan s'articule autour de quatre axes de développement :

- Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie;
- Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement;
- Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie;
- Accélérer le processus d'adaptation économique de la région.



Plan de mise en œuvre

L'identification d'indicateurs qui permettront de mesurer l'avancement de la région à l'égard de la vision a été entreprise au cours du printemps 2007. L'approche privilégiée est de faire le suivi avec deux types d'indicateurs : indicateurs d'activité et indicateurs de progression en regard de la vision de développement.

Afin de réaliser le plan de développement de l'Estrie, la CRÉ s'est dotée d'un comité de suivi composé du président et des deux vice-présidents. De plus, quatre comités conseils ont été mis sur pieds afin d'identifier les priorités pour la première année de chacun des axes et d'en suivre l'évolution. *Voir annexe*



Des activités de diffusion ont été amorcées afin de s'assurer de faire connaître le Plan par les partenaires et organisations du milieu : diffusion à toutes les personnes qui ont participé à l'une ou l'autre des étapes d'élaboration du plan, table éditoriale à La Tribune, présentation lors d'une rencontre organisée par Emploi-Québec, présentation à l'Équipe d'intervention du PRÉE (Partenaires pour la Réussite Éducative en Estrie), au comité de parents de la CSRS et quelques autres.

Des activités en cours de réalisation

Au cours de l'année 2006-2007, certaines activités inscrites au plan de développement de l'Estrie ont été mises en œuvre. Parmi celles-ci certaines sont sous la responsabilité de la Conférence régionale des élus, d'autre sous la responsabilité d'organismes porteurs identifiés au Plan de développement :

Axe 1 : Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

- Participation aux travaux de la table de concertation Memphrémagog sur les cyanobactéries
- Coordination de la démarche régionale sur la gestion des matières résiduelles
- Participation au comité de la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre du programme d'aide aux territoires en difficulté
- Participation au comité régional et signature de l'Entente pour le développement social et la lutte à la pauvreté (Approche territoriale intégrée)
- Lancement du circuit touristique le Chemin des Cantons
- Participation à la planification stratégique du développement de l'offre touristique

Axe 2 : Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

- Participation à la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) : comité exécutif, de mobilisation, de communications, négociation d'une entente spécifique
- Participation à la Table estrienne de concertation Formation-Emploi (TECFE)
- Mise en œuvre de la démarche pour analyser les causes réelles de la situation des bas salaires en Estrie en collaboration avec Emploi-Québec : première rencontre d'échanges avec une trentaine de participants tenue le 19 mars 2007.

Axe 3 : Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

- Mise en place du comité conseil et recours aux services de chargé de projet
- Élaboration de la stratégie régionale en matière d'innovation

Axe 4 : Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

- Signature de l'entente spécifique sur le développement de la filière Bois
- Comité de gestion de l'entente spécifique sur le développement agroalimentaire
- Participation au comité régional ACCORD
- Positionnement de la CRÉ à l'égard d'une politique de développement de l'entrepreneuriat
- Mise en place du comité conseil et coordination des travaux du comité
- Mandat confié à la Table des CLD d'élaborer une stratégie régionale en matière d'entrepreneuriat en collaboration avec d'autres organisations du milieu

SECTION 2- CONCERTATION RÉGIONALE

En adoptant le Plan de développement de l'Estrie, la Conférence régionale des élus de l'Estrie a ciblé sur les principaux éléments de développement et de concertation régionale. Toutefois, diverses activités de concertation sont en périphérie du Plan de développement ou encore font l'objet de rencontres ou d'activités de représentation qu'il convient de présenter ici. Quelques compléments d'information sur certaines activités mentionnées s'avèrent pertinentes.

2.1 Coordination de la démarche régionale concernant la gestion des matières résiduelles (GMR)

Au cours de l'été 2006, à l'invitation de la CRÉ de l'Estrie, les MRC de la région se sont engagées dans une démarche régionale concertée de gestion des matières résiduelles. Un comité a été mis en place afin de déterminer comment l'Estrie pouvait atteindre les objectifs québécois de mise en valeur établis à 60% et répondre à la nouvelle réglementation sur l'enfouissement dont l'échéance est en janvier 2009.

Les étapes de la démarche pilotée par la CRÉ de l'Estrie ont été jusqu'à maintenant les suivantes :

1-Bilan

- Dresser un portrait de la situation pour tous les types de matières qui sont recyclées, valorisées ou enfouies.

- Déterminer les potentiels de matières à mettre en valeur.
- Identifier les meilleures pratiques.

2-Stratégie pour maximiser les 3RV

- Évaluer les différentes options et techniques de mise en valeur des matières selon les principes du développement durable.

3-Options pour l'élimination des déchets ultimes

- Identifier les options et procéder à l'évaluation économique, environnementale et sociale des différentes techniques.

Liste des participants, en annexe.

2.2 Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ)

La CRÉ de l'Estrie est membre de la TECIÉ depuis la mise en place de cette instance régionale ayant comme mission de mobiliser l'ensemble de la collectivité estrienne pour faire de la réussite scolaire un enjeu prioritaire du développement social, économique et culturel de la région. La vision de la TECIÉ est de projeter l'Estrie au niveau des régions de tête au Québec en matière de persévérance scolaire et du nombre de jeunes détenant un diplôme ou une qualification leur permettant d'accéder soit aux études supérieures ou au marché du travail.

Étant donné l'importance accordée à la problématique

du décrochage scolaire en Estrie, la CRÉ s'implique activement dans les travaux de la TECIÉ. La participation au sein des diverses instances est assurée par la permanence de la CRÉ. La direction générale de la CRÉ de l'Estrie siège également au comité exécutif de cette instance de concertation. Une conseillère en développement participe au comité de mobilisation qui réunit plus de 25 partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

Le plan d'action 2006-2011 de la TECIÉ a fait l'objet d'une présentation aux membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie et une entente spécifique a été négociée au cours de l'année (*voir section FDR*). La signature de l'entente a débuté en mars 2007.



2.3 Commission forestière régionale

Rappelons qu'en octobre 2003, le gouvernement du Québec mettait sur pied la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe). Son mandat était de faire un état de situation de la forêt québécoise. Paru en décembre 2004, le rapport d'étude recommandait notamment une meilleure gestion intégrée et une plus grande décentralisation de la gestion des ressources forestières. À cet égard, l'une des recommandations consistait en la mise en place d'une commission forestière régionale (CFR) dans plusieurs régions du Québec, dont l'Estrie. C'est aux Conférences régionales des élus que revient la responsabilité d'implanter les commissions dans leurs régions respectives.



En vertu d'une résolution du 25 janvier 2006, la CRÉ de l'Estrie signifiait son intérêt à mettre en place la commission forestière estrienne. Une commission provisoire, composée d'une vingtaine d'intervenants, a donc été formée afin de réfléchir sur une proposition quant au type de commission qui serait la plus adaptée à nos spécificités et à nos enjeux. Le recrutement des 16 commissaires, la détermination de la mission et des mandats, l'élaboration de règlements et du code d'éthique, la mise en place d'un mécanisme des différends et l'évaluation des besoins financiers ont fait l'objet des travaux de cette commission provisoire.

En novembre 2006, une consultation publique s'est déroulée afin de présenter la réflexion des membres du comité provisoire. L'ensemble des intervenants intéressés ont été invité à cette consultation qui a permis d'entendre les arguments, les opi-

nions et les suggestions des participants. La participation à cette activité a été fort satisfaisante puisqu'une cinquantaine de personnes y ont pris part. La proposition finale de notre commission, qui a été adoptée en décembre 2006 par les administrateurs de la CRÉ de l'Estrie, a par la suite été acheminée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

C'est donc en février 2007 que la Commission forestière régionale permanente a tenu sa première rencontre. Liste des membres, *en annexe*.

Simultanément, la CRÉ de l'Estrie signifiait au ministre des Ressources naturelles et de la Faune son intérêt à élargir les mandats de la Commission forestière régionale (CFR) en y intégrant les secteurs des mines et de l'énergie.

La mission de la commission est de soutenir et de promouvoir le développement durable du milieu forestier estrien et des ressources naturelles, tant en territoire privé que public. Outre la concertation, les enjeux de notre commission seront nombreux : la certification forestière, l'approvisionnement en tiges de qualité, la recherche, le recrutement et la formation des travailleurs forestiers, les aires protégées, la fusion des unités d'aménagement forestier, l'implantation des éoliennes, etc. Dans la poursuite de cette mission, la commission aura aussi comme mandat de voir, en concertation avec tous les partenaires, à la conception d'un Plan régional des ressources naturelles. Ce plan constituera en quelque sorte le principal outil de planification de la commission.

Mentionnons enfin que la commission fait la gestion du programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts. Une somme de 70 000\$ est disponible annuellement. Ce programme finance trois types d'activités. Il permet de soutenir les intervenants et les organismes du milieu dans leur planification des activités d'aménagement forestier en territoire public, dans leurs activités d'éducation forestière et de transfert technologique et dans la mise en place d'activités concernant l'expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts. Lors du premier appel de projet en mai 2006, quatre projets ont été financés.

2.4 Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route

La ministre déléguée aux Transports, Madame Julie Boulet a confié aux CRÉ le mandat de mettre en place et de coordonner les travaux d'une table de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR). Afin d'établir des réseaux interrégionaux de VHR qui assureront une pratique sécuritaire et respectueuse des citoyens riverains et de l'environnement, tout en générant des retombées économiques en région, la CRÉ de l'Estrie a mis en place la Table estrienne de concertation sur les VHR.

Le mandat devra être exécuté en concertation avec l'ensemble des partenaires régionaux de

même que des citoyens. Les propositions qui seront soutenues et portées par la CRÉ de l'Estrie devront faire l'objet d'un consensus des intervenants régionaux. Le mandat doit également être réalisé dans le respect du cadre énoncé par la ministre et des responsabilités des diverses instances, notamment des municipalités et des MRC.

La Table estrienne de concertation sur les VHR, présidée par M. Gerald Badger a débuté officiellement ses travaux en décembre 2006 et elle compte 26 membres.

Liste des membres de la Table, *en annexe*.

2.5 Forum jeunesse Estrie

L'année 2006-2007 a été marquée, pour le Forum jeunesse Estrie, par la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du gouvernement du Québec : nouvelle convention d'aide financière, nouveaux mandats et reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse.



Ainsi, les activités du Forum jeunesse Estrie se sont articulées autour des mandats suivants :

- favoriser la représentation des jeunes en région;
- encourager et maintenir la concertation des

représentants jeunes en région avec les partenaires locaux et régionaux;

- exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse ;
- supporter la participation citoyenne des jeunes en région;
- supporter des actions structurantes et des projets locaux et régionaux.

Parmi les nouveautés, soulignons la mise en place d'un agent de participation citoyenne, qui a pour mandat d'élaborer et de soutenir des projets visant à stimuler l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie, et l'arrivée d'un agent de projet jeunesse qui a eu pour mandat de coordonner l'organisation de l'Agora 2007, la toute première édition du rassemblement jeunesse du Forum. Cette année pas moins de 21 jeunes se sont engagés au sein du Forum jeunesse Estrie et ont été soutenus par une équipe de trois personnes : Dominique Desautels, conseillère en développement, Caroline Massicotte, agente de participation citoyenne et Robin Poulin-Lemieux, agent de projet jeunesse. Le détail complet des activités du Forum jeunesse Estrie se trouve dans son rapport d'activité 2006-2007.

2.6 FIER - Fonds soutien Estrie

Le FIER – Fonds soutien Estrie a été officiellement créé à l'automne 2006 grâce à la participation des CLD des MRC de Coaticook, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val Saint-François, de la SDÉS, d'Investissement Québec et Desjardins capital de risque. Des investissements totalisant 3M\$ constituent ce fonds.

Présidé par M. Gilles Pansera, le conseil d'administration est composé de représentants de chacun des organismes partenaires et la CRÉ de l'Estrie a désigné un de ses membres pour y siéger (sans droit de vote), Mme Diane Gingras.

La mission du FIER Fonds soutien Estrie est d'investir, sous forme d'équité ou de quasi-équité, dans des entreprises ou des projets de conversion technologique d'entreprises œuvrant dans des secteurs à faible et moyenne intensité technologique (produits et procédés), ou de démarrage ou d'expansion d'entreprises qui contribuent à la diversification économique du territoire d'appartenance du projet, ou de transfert de propriété vers la relève entrepreneuriale.

Liste des membres, *en annexe*.

2.7 Comité régional du Parc du Mont Orford

À titre d'instance régionale de concertation et de développement, la Conférence régionale des élus de l'Estrie a été invitée à déléguer deux représentants au comité mis en place par la MRC de Memphrémagog pour élaborer le projet régional pour le développement du Parc du mont Orford suite à l'a-

doption de la Loi 23. Messieurs Jean Perrault, maire de Sherbrooke et Gerald Badger, préfet de la MRC du Val Saint-François ont été délégués. Les travaux se sont déroulés au cours de l'été 2006.

2.8 Représentation, appuis, ententes de partenariat et participations diverses

La participation à des activités de représentation ou de concertation est une part importante des activités de la permanence de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et des administrateurs désignés, notamment les officiers.

Quoique non exhaustive, cette liste donne un aperçu des activités ou des rencontres auxquelles des représentants de la CRÉ ont participé, outre celles inscrites de façon plus spécifique dans ce rapport :

▪ Caucus des députés de l'Estrie	▪ Adhésion Group Q-WEB
▪ Table des MRC de l'Estrie	▪ Table des centres locaux de développement de l'Estrie
▪ Tourisme Cantons-de-l'Est	▪ Agence de santé et des services sociaux de l'Estrie
▪ Québec en forme	▪ Conseil Sport Loisir Estrie
▪ UPA Estrie	▪ Desjardins
▪ Concours Je prends ma place	▪ Centre de productique intégrée du Québec
▪ Organisation session de formation sur le mentorat politique auprès des femmes	▪ Sommet de l'économie sociale
Et autres	

Signature d'ententes de partenariat

Au cours de l'année la CRÉ de l'Estrie a signé des ententes avec diverses organisations régionales :

- Agence de santé et de services sociaux : entente ayant pour objet de collaborer à la nomination des membres du Forum de la population et désignation d'un membre du conseil pour siéger au comité de sélection, M. Normand Potvin.
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie : entente de partenariat entre les deux organisations confirmant la reconnaissance du CSLE comme interlocuteur en matière de loisir et de sport en Estrie.
- Entente ACCORD-Bois : entente de mise en œuvre pour le développement du créneau d'excellence de la transformation du bois d'apparence et composites
- Entente ATI : entente de partenariat pour fixer les engagements des partenaires régionaux associés au déploiement de l'approche territoriale intégrée en Estrie. Elle permettra de

soutenir diverses actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui seront réalisées en conformité avec les orientations et priorités définies dans les plans d'action des territoires identifiés.

Appuis et prises de position

- FJE : programme placement carrière-été
- Unité d'aménagement forestier (UAF) 34-52 BEAUCE-ESTRIE
- Déclaration pour un Québec entrepreneurial
- Dossier du Québec Central (suivi)
- BIOMED Développement
- MRC de Coaticook pour reconnaître le bassin-versant du lac Massawippi dans les projets collectifs
- Municipalité de Waterville concernant les problèmes d'eau potable
- Dossier des taxes scolaires
- Nouvelle région administrative
- Politique nationale de la ruralité
- Crise des cyanobactéries

2.9 Coalition pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises

À la demande de regroupements d'industriels de la région, la CRÉ de l'Estrie s'est jointe à la coalition des sept Conférences régionales des élus qui ont publié un rapport intitulé «Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises» et présentant les effets négatifs de certaines mesures fiscales destinées aux régions ressources vécus par les entreprises de notre région.

Également, la région de l'Estrie figure parmi les régions étudiées dans le cadre de l'étude réalisée conjointement par les CRÉ (des régions ressources et centrales), le MAMR et le MDEIE.

SECTION 3- GESTION DE FONDS

3.1 Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional (FDR) soutient le développement économique, social et culturel de la région de l'Estrie. Cet outil de développement est un levier au financement de projets structurants et d'ententes spécifiques.

En juin 2006, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a mis un moratoire sur le financement de projet par le FDR afin de conserver les fonds pour financer des projets en lien avec le plan de développement de l'Estrie qui était alors en élaboration.

Le plan de développement de l'Estrie 2007-2012 a été adopté à l'automne 2006. Un comité de travail a alors travaillé sur la révision de la politique d'investissement du FDR afin d'encadrer davantage le processus d'investissement et que le Fonds devienne un levier financier à la réalisation du plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

En février 2007, suite aux recommandations du comité de travail, le conseil d'administration de la

CRÉ de l'Estrie a adopté une nouvelle politique d'investissement et levé le moratoire afin que des projets de développement soient à nouveau soumis au FDR.

Comme la nouvelle politique d'investissement a été adoptée en février 2007, les projets financés en 2006-2007 l'ont été en fonction du cadre de gestion transitoire adopté en juin 2005.

Résultats du FDR 2006-2007 – projets structurants

Le volet projets structurants du FDR est affecté au financement de projets qui s'inscrivent dans le développement concerté de la région et qui ont un impact sur le développement ainsi que sur la création ou le maintien d'emplois.

Malgré le fait que le FDR a été en moratoire de juin 2006 à février 2007, 10 projets structurants ont été financés en 2006-2007. Le total de ces investissements est de 435 500 \$ (voir la liste des projets en annexe).

Les projets devaient s'inscrire dans l'une des quatre priorités suivantes :

PRIORITÉ	Nbre projets	Montant
La persévérance scolaire et le développement des compétences	1	25 000 \$
Les services et les infrastructures dédiés au développement économique et de l'emploi	2	133 000 \$
Le soutien au développement rural	6	252 500 \$
Le développement durable	1	25 000 \$
TOTAL	10	435 500 \$

Parmi les dix projets financés en 2006-2007, quatre ont été présentés par un organisme à but non lucratif (OBNL), trois par une municipalité ou une municipalité régionale de comté et trois par une coopérative. Cinq projets étaient estriens, trois étaient au bénéfice de la MRC du Granit et deux à celui de la MRC du Haut-Saint-François.

Résultats du FDR 2006-2007 – ententes spécifiques

Le volet Ententes spécifiques du FDR est destiné au financement de mesures qui ont pour objet de favoriser la réalisation de priorités régionales ou d'adapter les interventions d'un ministère aux particularités de la région.

La CRÉ de l'Estrie a assuré la gestion de certaines ententes signées dans les années précédentes et qui étaient en vigueur en 2006-2007. Le processus de renouvellement des engagements financiers de la CRÉ prévoit un rapport et une évaluation annuelle afin de confirmer l'engagement prévu à la convention entre les parties.

Pour chaque entente spécifique, un comité de gestion composé de représentants de chacune des parties signataires est présidé par un représentant de la CRÉ.

Au cours de 2006-2007, quatre ententes spécifiques étaient en cours de réalisation et ont reçu un investissement total de 255 000\$.

- Développement de la filière du bois en Estrie : 40 000 \$
- Pour une eau propre en Estrie : 75 000 \$
- Amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie : 40 000 \$
- Développement du secteur agroalimentaire en Estrie : 100 000 \$

De plus, une nouvelle entente a été conclue en cours d'année sur la mobilisation contre le décrochage scolaire en Estrie, pour un montant de 100 000\$.

Résultats du FDR 2006-2007 – études et recherche

Le volet études et recherche est destiné à soutenir des projets d'études ou de recherche répondant à des besoins régionaux mais ne constituant pas un projet structurant comme tel.

Au cours de 2006-2007, trois projets d'études et recherche ont été financés pour un montant total de 85 000 \$. Ces projets concernaient le projet récréotouristique du parc d'Orford ainsi que les différentes phases d'une étude sur la question de la gestion des matières résiduelles en Estrie. Ce volet a été mis en place au cours de l'année 2006-2007.

État de situation du FDR 2006-2007

Au début de l'année 2006-2007, 23 dossiers de projets structurants du Fonds de développement régional (FDR) étaient actifs pour un montant total à verser de 713 011 \$.

Au 31 mars 2007, 24 dossiers de projets structurants étaient actifs pour un montant de 661 500 \$ à verser. Ceci inclut les engagements pris en cours d'année.

Nombre de dossiers de projets structurants actifs au FDR et sommes à verser

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2007
Dossiers de 2006-2007		10 projets = 285 500 \$
Dossiers de 2005-2006	13 projets = 474 011 \$	7 projets = 179 000 \$
Dossiers de 2004-2005	3 projets = 140 000 \$	1 projet = 100 000 \$
Dossiers précédant la création de la CRÉ	7 projets = 99 000\$	6 projets = 97 000 \$
TOTAL	23 dossiers = 713 011 \$	24 dossiers = 661 500 \$

En ce qui concerne les ententes spécifiques, au 1^{er} avril 2006, six ententes spécifiques étaient actives pour un montant à verser de 363 200 \$. Au 31 mars 2007, sept ententes spécifiques étaient actives pour un montant à verser de 297 296 \$.

Vous trouverez la liste complète des investissements du FDR en annexe.

3.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II

Le volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour objectifs de contribuer au développement social et économique des régions et de stimuler la création d'emplois en favorisant la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.

Conformément à l'entente de délégation survenue entre le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, la Table des MRC de l'Estrie et la CRÉ de l'Estrie, nous avons procédé à la gestion du programme pour l'année 2006-2007. 40 projets ont pu être soutenus financièrement pour un montant de 815 503 \$.

Annexe : liste des projets

3.3 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) - Estrie

Le Forum jeunesse Estrie a profité de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 pour actualiser son cadre de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse. Désormais, la majeure partie de l'enveloppe régionale du FRIJ est destinée au développement d'actions jeunesse structurantes, des ententes d'envergure régionale, réunissant plusieurs partenaires autour d'une même problématique ou d'un même enjeu

jeunesse. Le nouveau cadre de gestion a été adopté à l'automne 2006 et est disponible sur le site Internet du Forum jeunesse Estrie.

Par ailleurs, le Forum jeunesse Estrie a permis, par le biais du FRIJ, le développement de projets structurants locaux qui, bien qu'ils se réalisent à une plus petite échelle, ont un effet structurant sur le développement de la qualité de vie des jeunes.

Les projets suivants ont pu bénéficier d'investissements du FRIJ :

PROJETS	PROMOTEURS	STATUT	FINANCEMENT PROVENANT DU FRIJ
Travailleur de milieu pour la MRC de Coaticook (phase 2)	Carrefour jeunesse-emploi MRC de Coaticook	En cours	57 593,00\$
Transition relève	La relève coopérative de solidarité	En cours	50 000,00\$
Logement abordable, accueil et démographie	Corporation de développement de Saint-Camille	En cours	25 000,00\$
Mission formation	Carrefour jeunesse-emploi MRC du Granit	En cours	28 797,00\$
Make Way for Youth - Estrie	Association des Townshippers	En cours	25 000,00\$
Table jeunesse du Val-Saint-François	CLDE du Val-Saint-François	En cours	7 243,00\$
TOTAUX	7 projets		227 958 \$

Développer des actions jeunesse structurantes

Le Forum jeunesse Estrie a accepté la nouvelle orientation proposée par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du FRIJ, soit de conclure des actions jeunesse structurantes.

Pour la réalisation de ses rôles et mandats, le Forum jeunesse régional établit un plan de travail. Afin d'actualiser ce plan, l'action jeunesse structurante est une entente d'envergure engageant le Forum jeunesse

régional et des partenaires et portant sur une problématique jeunesse particulière et ciblée par la région. Le Forum et les partenaires s'associent au moyen d'une convention. Cette convention prévoit des actions considérées comme prioritaires « par » et « pour » les jeunes en région.

Dans une action jeunesse structurante, il y a association entre le Forum jeunesse régional et des partenaires.

- Dans cette association, chacun des partenaires a un rôle propre à jouer, des responsabilités particulières à assumer ou des engagements à réaliser ;
- Une action jeunesse structurante résulte d'un processus de négociation entre les parties. Cette action ne pourrait être imposée par une partie à l'autre ;
- Une action jeunesse structurante peut avoir une portée sous-régionale, régionale ou interrégionale;
- Une action jeunesse structurante a un impact et un effet levier significatif sur le développement de la jeunesse en région.

Action jeunesse structurante Place à la relève !

L'action jeunesse structurante Place à la relève ! a comme objectif général d'établir un partenariat entre divers intervenants préoccupés par la participation des jeunes à la vie démocratique de la région de l'Estrie et pour mettre en place des

moyens d'action concrets afin que les jeunes développent le goût de s'engager dans diverses instances ou divers organismes, qu'ils exercent leur participation citoyenne, développent des compétences pour assurer leur rôle de citoyen et même de leader, qu'ils soient bien accueillis par les organisations et pour ce faire, les outiller pour accueillir la relève pour qu'enfin ils puissent influencer dès aujourd'hui l'évolution de la société dans laquelle ils évoluent et évolueront.

Les négociations entourant cette entente se sont achevées cette année et la convention de partenariat a été signée.

Soutien à la persévérance scolaire des jeunes

Pour la deuxième phase des travaux de la Table estrienne de concertation interordres en éducation, soit la réalisation d'une entente spécifique assurant la mise en œuvre d'un plan d'action régional pour les cinq prochaines années afin de contrer le décrochage scolaire et améliorer la diplomation et la qualification des jeunes, le Forum jeunesse Estrie a investi une somme de 300 000\$ par le biais du Fonds régional d'investissement jeunesse. Le Forum compte participer activement à la mise en œuvre de cette stratégie régionale, car la réussite scolaire des jeunes estriens se trouve au cœur de ses préoccupations. Pas moins d'une trentaine de partenaires prennent part à cette entente spécifique.

3.4 Suivi de programmes terminés : FDE et FAE

La CRÉ de l'Estrie assure la gestion du FAE (Fonds d'aide aux entreprises) de même que du FDÉ (fonds de diversification économique). Des projets en cours ont fait l'objet de divers suivis.

Le Fonds de diversification économique a cessé ses activités le 31 mars 2004, soit au moment de la mise en place de la CRÉ. Conformément à l'article 5.8 de l'Entente signée avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, la CRÉ se devait de transférer les montants résiduels du FDE aux Municipalités régionale de comté (MRC) de la région afin que celles-ci les investissent en activités de diversification. En 2006-2007, les dossiers actifs ont été actualisés et les montants prévus dans quatre dossiers ont été désengagés, les projets ne s'étant pas réalisés tels que prévu.

Après consultation des Centres locaux de développement (CLD) de l'Estrie, il a été résolu de répartir le solde entre les 7 CLD du territoire estrien afin que ceux-ci investissent ces sommes dans des activités de diversification économique ou dans des FIER. La CRÉ a ainsi transféré 190 640 \$ aux CLD de l'Estrie, soit 27 234 \$ chacun; ces sommes permettent ainsi de mettre en valeur les potentiels locaux et d'intervenir selon les besoins des territoires.

Le fonds d'aide aux entreprises (FAE) a cessé ses activités le 1er avril 2008 et 3 dossiers ont fait l'objet de suivi au cours de l'année 2006-2007. Il y a un solde de 76 374\$ de capital garanti à être remboursé par les promoteurs.

SECTION 4 - INTERLOCUTEUR AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

4.1 Conférence administrative de l'Estrie

Au cours de l'année 2006-2007, la direction de la CRÉ de l'Estrie a été invitée à participer à toutes les rencontres de la Conférence administrative régionale. Les membres de la CAR ont également identifié la contribution qu'ils peuvent, en regard du mandat, des programmes et des orientations de chacun de leur ministère, apporter à la réalisation du Plan de développement de l'Estrie.

Une rencontre exploratoire sur le rôle que pourrait jouer la CRÉ à l'égard du plan annuel de transport

a eu lieu entre la direction générale et quelques représentants de la direction territoriale du ministère des Transports. Cet élément a été intégré au Plan de développement de l'Estrie.

Des sessions de travail avec des représentants ou des membres des équipes de certains ministères, notamment le MAMR, MDEIE, Emploi-Québec, MRI, MAPAQ ont été tenues en cours d'année afin d'explorer diverses avenues ou encore de faire avancer certains projets.

4.2 Table Québec-Régions

La Table Québec-Régions, présidée par la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau réunit périodiquement les présidents des CRÉ du Québec.

Le président de la CRÉ de même que la direction générale ont participé à toutes les rencontres de la Table Québec-Régions auxquelles ils ont été conviés. Ces rencontres permettent d'interagir directement auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions et constitue une occasion de faire part au gouvernement du Québec des réalités de la région de même que sur

des problématiques particulières. Notamment, le président de la CRÉ de l'Estrie a interpellé le gouvernement au sujet de la crise des cyanobactéries vécue au cours de l'été et de l'automne 2006.

Des comités techniques sont également coordonnés par le MAMR et les directeurs des CRÉ ont l'occasion de traiter de sujets techniques et administratifs au regard des divers mandats confiés aux CRÉ. Une rencontre a également porté sur la future Politique de développement des territoires

SECTION 5 - ACTIVITÉS DE GESTION ET DE VIE CORPORATIVE

5.1 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a tenu 8 rencontres au cours de l'année 2006-2007 :

- 26 avril 2006
- 21 juin 2006
- 27 septembre 2006
- 25 octobre 2006
- 29 novembre 2006
- 31 janvier 2007
- 27 février 2007
- 28 mars 2007

5.2 Membres du conseil d'administration et officiers

La CRÉ de l'Estrie tient à souligner la participation et l'assiduité de l'ensemble de ses membres aux rencontres du conseil d'administration de même qu'à divers comités. Liste des membres en annexe.

Les membres socio-économiques nommés ont vu leur mandat reconduit pour une période de deux ans, à l'exception du membre représentant le secteur de la relève. M. Joël Bolduc a ainsi pris la relève suite au départ de Mme Karyne Meunier.

Les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie ont également reconduit les mandats des officiers pour une période de deux ans lors de la réunion du conseil d'administration du 21 juin 2006. Ainsi, les officiers sont :

Président :	M. Roger Nicolet
1 ^{er} vice-président :	M. Jean Perrault
2 ^{ième} vice-présidente :	Mme Colette Roy-Laroche
Trésorière :	Mme Diane Gingras
Secrétaire :	Mme Suzanne Durivage

5.3 Gestion des ressources humaines

L'année 2006-2007 a été marquée par un changement important au sein de l'équipe de la CRÉ de l'Estrie. Ainsi, le 21 avril 2006, M. Claude Boulanger, directeur général, a quitté ses fonctions pour relever d'autres défis professionnels.

L'entrée en poste de Mme Marie-Hélène Wolfe à titre de directrice générale le 1^{er} septembre 2006

ayant laissé vacant le poste de conseillère en développement, Mme Andrée Bureau s'est jointe à l'équipe le 2 octobre 2006.

En début d'année 2007, un processus de recrutement pour un second poste de conseiller en développement a été entamé.

5.4 Activités de communication

Une organisation comme la CRÉ de l'Estrie, pour bien jouer son rôle, doit pouvoir compter sur une politique de communication bien claire. Celle-ci a été adoptée par le conseil d'administration à l'automne 2006. Des outils de communication adaptés aux besoins de la CRÉ étaient en élaboration au 31 mars 2007 : site Internet,

documents de présentation, pochette de presse, etc.

La présence de la CRÉ dans les médias s'est fortement accrue au cours de l'année 2006-2007, notamment grâce à l'adoption du Plan de développement de l'Estrie 2007-2008.

Revue de presse en annexe

ANNEXES

Annexe A

Membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie

Territoire ou secteur	Nom	Titre	Organisation
Coaticook	Gérald Boudreau	Préfet	MRC de Coaticook
Coaticook	Bertrand Lamoureux	Maire	Ville de Coaticook
Des Sources	Jacques Hémond	Préfet	MRC des Sources
Des Sources	Jean-Philippe Bachand	Maire	Ville d'Asbestos
Granit	Maurice Bernier	Préfet	MRC du Granit
Granit	Colette Roy-Laroche	Maire / Vice présidente	Ville de Lac-Mégantic
Haut-Saint-François	Michel Gendron	Préfet	MRC du Haut-Saint-François
Haut-Saint-François	Martin Mailhot	Maire	Ville de East Angus
Haut-Saint-François	Normand Potvin	Maire	Ville de Cookshire-Eaton
Val-Saint-François	Gérald Badger	Préfet	MRC Val-Saint-François
Val-Saint-François	Marc-André Martel	Maire	Ville de Richmond
Val-Saint-François	Laurian Gagné	Maire	Ville de Valcourt
Val-Saint-François	Malcolm Wheeler	Maire	Ville de Windsor
Memphrémagog	Roger Nicolet	Préfet / Président	MRC de Memphrémagog
Memphrémagog	Marc Poulin	Maire	Ville de Magog
Sherbrooke	Jean Perrault	Maire / Vice président	Ville de Sherbrooke
Sherbrooke	Francis Gagnon	Conseiller municipal	Ville de Sherbrooke
Sherbrooke	Louida Brochu	Conseiller municipal	Ville de Sherbrooke
Développement économique et de la main-d'œuvre - secteur primaire	Noël Landry	Président	Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie
Développement économique et de la main-d'œuvre - secteur tertiaire	Diane Gingras	Entrepreneur	Secteur tertiaire
Développement durable	Guy Fouquet	Président	Fondation estrienne en environnement
Éducation et formation professionnelle	Suzanne Durivage	Présidente	Commission scolaire des Hauts-Cantons
Recherche, Science et Technologie	Richard Royer	Président	C.A. du CHUS
Communautaire	Alain Roy	Coordonnateur	Corporation de développement communautaire de la MRC d'Asbestos
Culture	Monique Nadeau-Saumier	Consultante en muséologie et patrimoine	Secteur de la culture
Développement économique et de la main-d'œuvre - secteur secondaire	Denis Marceau	Président	Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Estrie
Relève	Joël Bolduc	Membre	Forum jeunesse Estrie

Membres du personnel de la CRÉ de l'Estrie

- Marie-Hélène Wolfe, directrice générale
- Rachel Cailhier, secrétaire exécutive
- Rachel Morneau, chargée d'administration
- Andrée Bureau, conseillère en développement
- Jean-Louis Blanchette, conseiller en développement et coordonnateur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
- Dominique Desautels, conseillère en développement jeunesse
- Caroline Massicotte, agente d'information et de participation citoyenne
- Robin Poulin Lemieux, agent de projet jeunesse

Suivi du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012

Comité de suivi

- Le conseil d'administration de la CRÉ met sur pied un comité de suivi de la mise en œuvre du plan 2007-2012;
- ce comité est composé de membres du conseil d'administration;
- son rôle est de faire du monitoring sur l'avancement des priorités, de faire le lien avec le CA, de donner des orientations pour la réalisation du plan et d'assurer la mise en œuvre du plan d'action annuel de la CRÉ.

Membres du comité de suivi

M. Roger Nicolet, président, M. Jean Perrault, 1^{er} vice-président et Mme Colette Roy-Laroche, 2^{ième} vice-présidente. L'équipe de conseillers en développement et la directrice générale agissent à titre de personnes ressources.

Comités conseils

- Formation d'un comité conseil par axe de développement;
- composés d'environ cinq personnes dont au moins une issue du conseil d'administration de la CRÉ;
- y participent également les principaux responsables des stratégies identifiées dans le plan pouvant avoir une vision globale de l'axe;
- soutenu par une ressource professionnelle de la CRÉ;
- rôle :
 - mise en œuvre du plan pour l'axe : identifie les priorités annuelles pour les années subséquentes; élabore un plan d'action pour la réalisation des priorités retenues par la CRÉ; rend compte au comité de suivi de l'état d'avancement des priorités; stimule la réalisation de projets en lien avec les priorités retenues;
 - avise le conseil d'administration de la CRÉ sur les sujets touchant l'axe : situations particulières, projets, etc.

Membres des comités conseil pour chacun des axes de développement :

Axe 1 : M. Guy Fouquet, M. Gerald Badger, Mme Sylvie Lapointe, M. Jean-louis Blanchette, M. Jacques Michaud et François Fréchette, personne ressource.

Axe 2 : Mme Colette Roy-Laroche, Mme Suzanne Durivage, M. Joël Bolduc, M. Denis Marceau et Andrée Bureau, personne ressource.

Axe 3 : M.,. Richard Royer, M. Francis Gagnon, M. Pierre Dagenais, M. Ghyslain Goulet, M. Jacques Lajoie, M. Robert Fortin, M. René Gendron, M. Pierre Lafrance et Mme Marie-hélène Wolfe, personnes ressources.

Axe 4 : Mme Diane Gingras, Mme Nicole Bergeron, Mme Ginette Isabelle, M. Ghyslain Goulet, M. Daniel Meunier, Mme Andrée Bureau, personne ressource.

Participants au comité régional sur les matières résiduelles

Jean-Philippe	Bachand	Ville d'Asbestos
Denis	Bachand	RAPPEL
Gerald	Badger	MRC du Val-Saint-François
Robert	Benoît	MCI
Gérald	Boudreau	MRC de Coaticook
Guy	Fouquet	Fondation estrienne en Environnement.
Roger H.	Gagnon	Ministère du Dév. durable de l'Env. et des Parcs
Michel	Gendron	MRC du Haut St-François
Michel	Grondin	Ministère du Dév. durable de l'Env. et des Parcs
Jacques	Hémond	MRC des Sources
Guy	Labbé	Ville de Sherbrooke
Bertrand	Lamoureux	Ville de Coaticook
Roger	Nicolet	Préfet de la MRC Memphrémagog, Président de la CRÉ
Pierre	Paquin	Ministère du Dév. durable de l'Env. et des Parcs
Jean	Perrault	Ville de Sherbrooke, Vice-président de la CRÉ
Marc	Poulin	Ville de Magog
Roger	Riendeau	Conseil régional de l'Environnement
Jean-François	Rouleau	CLD-SDERS
Colette	Roy-Laroche	Ville de Lac Mégantic
Lise	Vaillancours	Ministère du Dév. durable de l'Env. et des Parcs

Personnes ayant participé aux comités d'évaluation de projets du FDR

- Gérald Badger
- Maurice Bernier
- Diane Gingras
- Jacques Hémond
- Martin Mailhot
- Normand Potvin
- Alain Roy
- Colette Roy-Laroche
- Malcolm Wheeler

Comité de révision de la politique d'investissement

- Maurice Bernier
- Laurian Gagné
- Francis Gagnon
- Diane Gingras
- Denis Marceau
- Normand Potvin

Comité d'évaluation

- Maurice Bernier
- Laurian Gagné
- Francis Gagnon
- Denis Marceau
- Normand Potvin
- Alain Roy

Membres de la Commission forestière régionale

La CFE se compose de seize commissaires votants. Les propositions de nominations reçues sont les suivantes :

- trois représentants municipaux nommés par la CRÉ de l'Estrie
 - Maurice Bernier
 - Jean-Claude Dumas
 - Malcolm Wheeler
- quatre représentants du milieu forestier privé
 - André Roy, Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
 - Yvon Desrosiers, Société d'aménagement de l'Estrie
 - Noël Landry (François Marcotte)*, Union des producteurs agricoles de l'Estrie
 - Jean-Guy St-Roch (Lise Beauséjour), Agence de mise en valeur de la forêt privée
- deux représentants de l'industrie forestière
 - Sylvain Lemay, Domtar
 - Bruno Champeau, Les entreprises J.M. Champeau
- un représentant du milieu forestier public
 - Dany Senay (Roch Grenier), Billots Sélect Mégantic
- trois représentants du milieu de l'enseignement, de la recherche en foresterie et de la sensibilisation forestière
 - Christine Bellavance, Commission scolaire des Hauts-Cantons
 - Benoît Truax, Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est
 - Daniel Archambault, Association forestière des Cantons-de-l'Est
- un représentant du milieu de la faune et des activités récréatives
 - Michel Dufort, Fédération québécoise de la Faune-Estrie
 - (Claude Gosselin)**, ZEC Louise-Gosford
- deux représentants de l'environnement et de la conservation
 - Francine Hone, Corridor appalachien
 - Jean-Claude Thibault, Regroupement des associations pour la protection de l'environnement et des lacs de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL)

- LES COMMISSAIRES ASSOCIÉS
 - Jean-Paul Raïche, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF)
 - Jean-Denis Careau, Service intégré du bois (SIB)
 - Sylvie Harvey, Table des MRC
- un représentant des CLD de l'Estrie : Robert Myre
- deux représentant(s) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
 - un représentant du milieu forestier : Jacques Cardinal
 - un représentant du milieu faunique : Sylvain Roy
- un représentant du ministère des Affaires municipales et des Régions : Jacques Michaud
- un représentant du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs : Richard Cook
- un représentant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation : François Biron
- Invitée : Kathleen Carrière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

* Les noms entre parenthèses sont les substituts désignés.

** Ce substitut est proposé par les membres de la commission

Membres de la Table estrienne de concertation sur les Véhicules hors route

- CRÉ de l'Estrie : M. Gerald Badger (président de la Table)
- Section régionale des Cantons-de-l'Est de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec : Mario Côté
- Section régionale de l'Estrie de la Fédération québécoise des clubs de quad : M. Yvon Champagne
- Représentants des municipalités et des MRC de la région (1 par territoire de MRC)
 - M. Laurian Gagné, MRC du Val Saint-François
 - M. Julien Lachance, Ville de Sherbrooke
 - M. Hugues Ménard, MRC de Coaticook
 - M. Ghyslain Drouin, MRC des Sources
 - M. Ghislain Bolduc, MRC du Granit
 - M. Pierre Rodier, MRC Memphrémagog
 - M. Michel Gendron, MRC du Haut St-François (vice-président de la Table)
- MTQ-Estrie : M. Pierre Lambert
- MAMR-Estrie : M. Pierre Poulin
- Table des centres locaux de développement : M. Denis Sylvestre
- Syndicat des producteurs de bois : M. André Roy
- Tourisme Cantons-de-l'Est : Mme Marie-France Bourdages
- Entreprises forestières de l'Estrie : M. Patrice Léger- Bourgoïn, Domtar
- Milieu des affaires : M. Bernard Marcoux, Camoplast
- Agence de santé : Dr Louise Galarneau
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : Mme Hélène Robert
- Sûreté du Québec : Sergent Yannick Ferland
- Division de l'ingénierie de Sherbrooke : M. Yves Lemire
- UPA-Estrie : M. Noël Landry
- Réseau Corridor-Nature Estrie : M. André Proulx
- Conseil Sport Loisir Estrie : Mme Louise Héroux
- Deux représentants de citoyens de l'Estrie :
 - M. Normand Rouleau de Stoke
 - Mme Nicole Gagnon-Champoux de Wotton

Membres FIER Fonds soutien Estrie

- Claude Brochu MRC du Haut St-François
- Michel Gendron MRC du Haut-St-François
- Bernard Gervais Portes Lemieux
- Diane Gingras Conférence régionale des élus de l'Estrie
- Gaston Lacroix Union des producteurs agricoles
- Gilles Pansera Comité régional ACCORD-Estrie
- Valérie Paquet FIER – Québec
- Pierre Pelletier Investissement Québec
- André Langevin Coaticook
- Michel Vachon Fédération des Caisses Desjardins Estrie

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

FDR 2006-2007 Projets structurants	
Construction d'une tour d'observation, halte routière	25 000 \$
Mise en valeur des paysages estriens (Volet II)	25 000 \$
Pour soutenir la capacité estrienne d'innover en santé	100 000 \$
Restauration du quai du Village	20 000 \$
Scotstown (Pôle touristique de la Rivière-au-Saumon)	12 500 \$
La Course Estrie 1ère édition	45 000 \$
Le Chemin des Cantons	50 000 \$
MRC du HSF- projets à venir	100 000 \$
Maison familiale rurale Région de Mégantic - Développement des DEP	25 000 \$
Développement coopératif pour l'emploi	33 000 \$
TOTAL	435 500 \$

FDR 2006-2007 Ententes spécifiques	
Mobilisation contre le décrochage scolaire (an 1 de 5)	100 000 \$
TOTAL	100 000 \$

Engagements dans ententes spécifiques antérieures à verser en 2006-2008	
Développement de la filière du bois en Estrie (an 2 de 3)	40 000 \$
Pour une eau propre en Estrie (an 1 de 2)	75 000 \$
Amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie (an 2 de 3)	40 000 \$
Développement secteur agro An 2 de 3	100 000 \$
TOTAL	255 000 \$

Études et recherche 2006-2008	
Études projet récréotouristique Orford	15 000 \$
Gestion des matières résiduelles phase I	10 000 \$
Gestion des matières résiduelles phase II-III-IV	60 000 \$
TOTAL	85 000 \$

Engagements totaux du FDR 2006-2007	
Projets structurants	435 500 \$
Ententes spécifiques	355 000 \$
Études et recherches	85 000 \$
TOTAL	875 500 \$

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER – VOLET II

Les projets suivants ont reçu une aide financière pour l'année 2006-2007 :

E06-01	La Clé des champs de St-Camille	Modèle de gestion coopératif Phase 2	20 000\$
E06-02	Natur'eau-lac	Valorisons nos bandes riveraines	15 000\$
E06-03	Société dév. de Wotton	Sentiers multifonctionnels de Wotton	15 000\$
E06-04	Ste-Edwidge-de-Clifton	Sentier pédestre	12 545\$
E06-05	St-Herménégilde	Interprétation du paysage forestier	12 199\$
E06-06	Parc de la Gorge de Coaticook	Sentiers pédestres et autres amén.	36 160\$
E06-07	Jardin des trouvailles	Parc du Jardin des Trouvailles	15 060\$
E06-08	MRC de Coaticook	Journée d'info. pratiques forestières	1 500\$
E06-09	MRC de Coaticook	Bassin versant rivière Coaticook	1 121\$
E06-11	Am. forestier coop. Wolfe	Marais Maskinongé Phase II	22 360\$
E06-12	Maison du Granit	Jardin panoramique	20 146\$
E06-13	Ass. chasse & pêche St-Romain	Chalet en forêt	30 070\$
E06-14	Ass. chasse & pêche St-Romain	Dév. récréotouristique de la ZEC	25 450\$
E06-15	Les Sentiers Frontaliers	Consolidation des sentiers	35 000\$
E06-16	Forêt habitée Mont Gosford	Volet récréotouristique	25 900\$
E06-17	Stornoway	Plan aménagement multi-ressources	10 761\$
E06-18	150 ^{ième} de Stornoway	Chemin d'accès aux terres publiques	10 577\$
E06-19	St-Robert-Ballarmin	Aménagement des terres publiques	41 826\$
E06-20	Lac Mégantic	Plan aménagement multi-ressources	8 748\$
E06-22	Am. forestier coop. Wolfe	Projet multi-ressources	28 350\$
E06-23	Comité gestion Forêt jardinée	Forêt jardinée	18 825\$
E06-24	East Angus	Parc des deux rivières	25 432\$
E06-25	Nil Lévesque & Andrée Boivert	Vallée heureuse du Mont Élan	41 820\$
E06-26	Am. forestier des Appalaches	Projet-pilote éclaircie commerciale	15 108\$
E06-27	Club plein-air biathlon de l'Estrie	Centre de biathlon	11 074\$
E06-28	UPA – secteur Sawyerville	Culture d'actée à grappes noires – II	14 721\$
E06-29	St-Isidore-de-Clifton en action	Sentier forestier	19 466\$
E06-30	LAMRAC	Centre d'interprétation des la faune	33 147\$
E06-32	Fiducie forestière Vallée de Ruitier	Mise en valeur de la forêt & habitats	20 861\$
E06-33	CHARMES	Mise en valeur des secteurs forestiers	9 880\$
E06-35	Regroupement Parc Mont Bellevue	Inventaire multi-ressources	7 708\$
E06-36	Jean Cardinal	L'Arche des enfants	33 790\$
E06-38	Comité du Marais de Kingsbury	Marais de Kingsbury Phase III	11 263\$
E06-41	Ctre ski de fond Richmond-Melbourne	Prolongement réseau de sentiers	33 790\$
E06-42	Amis Tourbière St-Joachim	Reboisement des fossés	15 019\$

E06-44	Sentiers de l'Estrie	Aménagement de sentier	4 500\$
E06-45	Régie intermun. Montjoye	Parc régional Montjoye	16 020\$
E06-48	AMVFP de l'Estrie	Feuillus nobles en Estrie Phase II	11 900\$
E06-52	Collège de Sherbrooke	Service intégré du bois	50 000\$
E06-53	Corridors Appalachiens	Conservation et mise en valeur	33 406\$
		Soit un grand total de	815 503\$

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'Estrie a son « Plan quinquennal »

GILLES FISETTE
gilles.fisette@la Tribune.qc.ca

SHERBROOKE — La région de l'Estrie a maintenant son « Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 ».

Hier matin, réuni dans le cadre d'une séance régulière, les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ) ont effet endossé le document qui doit servir de guide pour les interventions qui se feront sur le territoire d'ici 2012.

Ce plan, rappelle la directrice générale, Marie-Hélène Wolfe, est le fruit d'une démarche entamée voilà plus d'une année et à laquelle ont été associées plusieurs centaines de personnes.

Le plan propose quatre axes de développement. Ainsi, la région est invitée à miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie; à miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement; à inciter les entreprises à innover et à inves-

tir dans la technologie; et, enfin, à accélérer le processus d'adaptation économique de la région.

Dans le document, on souligne que le but sera atteint si, en 2012, la région est davantage reconnue comme une région innovatrice et particulièrement agréable à vivre.

Il faudra alors que la région ait su protéger et mettre en valeur son environnement naturel. Elle aura encouragé le développement des communautés rurales et l'occupation du territoire. Elle aura augmenté les niveaux d'éducation et de santé de ses communautés. Elle aura soutenu ses entreprises et ses entrepreneurs, particulièrement son entrepreneuriat local, face aux enjeux de la mondialisation et de l'innovation. Elle aura développé les filières qui feront l'avenir de sa structure économique. Enfin, elle aura bâti une solidarité à toute épreuve entre les acteurs de son développement.

Pour chacun des axes, a précisé Mme Wolfe, le plan identifie les

stratégies qui doivent être privilégiées ainsi que les personnes ou les organismes qui seront responsables de leur concrétisation. À

cela s'ajoutent la liste des partenaires, l'échéancier et les résultats attendus.

Hier, les membres du c.a. de la

CRÉ de l'Estrie ont demandé la formation d'un comité de suivi qui verra notamment à s'assurer de la mise en oeuvre de ce plan.

La CRÉ dévoile un ambitieux plan de développement

Le territoire, le capital humain et les entreprises au coeur des préoccupations



GILLES FISETTE

SHERBROOKE — Si la région observe son plan de développement 2007-2012, elle aura amélioré son environnement naturel. Elle aura encouragé le développement des communautés rurales et l'occupation du territoire. Elle aura augmenté les niveaux d'éducation et de santé de ses communautés. Elle aura soutenu ses entreprises. Elle aura développé des filières qui feront l'avenir de sa structure économique. Enfin, elle aura bâti une solidarité à toute épreuve entre tous les acteurs de son développement.

Voilà les objectifs que propose le Plan de développement de l'Estrée 2007-2012 que vient d'adopter la Conférence régionale des élus de l'Estrée (CRÉ).

Ce plan, comme l'a rappelé le président de la CRÉ, Roger Nicolet, vient mettre un point final à une démarche de réflexion commencée à l'été 2005 et qui est passée par deux forums et quatre chantiers.

«C'était un beau défi, a-t-il résumé.

Quatre axes visés

D'ailleurs, ce plan se résume en quatre grands axes de développement: le territoire, le capital humain et l'immigration, les entreprises et la technologie et, finalement, le processus d'adaptation économique de la région. Ce plan, M. Nicolet compte le présenter aux intervenants de chacune des sept MRC de l'Estrée, au cours d'une



MACOM VINCENT COGNOR

En table éditoriale à *La Tribune*, le président de la Conférence régionale des élus de l'Estrée (CRÉ), Roger Nicolet, était accompagné de la vice-présidente, la mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy-Laroche.

tournée régionale.

«Avec l'adaptation du plan de développement de l'Estrée, la CRÉ a franchi une étape très importante. Les intervenants de la région aussi car ils partagent une vision à concrétiser, en plus d'être bien outillés pour entreprendre des actions de développement régional fondées sur des pistes de solutions concrètes», a dit M. Nicolet, en table éditoriale à *La Tribune*. Il était accompagné de la vice-présidente de

la CRÉ, la mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy-Laroche, et de la directrice générale de la conférence, Marie-Hélène Wolfe.

«Pour nous, il n'était pas question de faire un beau plan, bien présenté, avec de belles photos, et qui demeure dans les bibliothèques. Il faut que ça débouche sur du concret, dans des domaines bien ciblés», a dit M. Nicolet.

Le plan 2007-2012 est ambitieux. Il contient pas moins de 70 straté-

gies ou actions différentes allant du soutien à la réalisation du plan de développement touristique des Cantons-de-l'Est à la mise en place d'une fonction de coordination régionale en matière d'innovation.

«Nous voulons des réalisations concrètes. Nous avons mis sur pied des comités de gens du milieu qui vont être spécifiquement responsables de chacun des axes. À la CRÉ, les vice-présidents et moi assumons la responsabilité de voir

que ces gens-là produisent, chacun dans leur domaine... Nous ne pourrions pas mettre en oeuvre les 70 stratégies les premières années. Il faudra identifier des priorités, voir rapidement quels sont les projets qui peuvent être rapidement mis en place. Les comités auront un rôle de vigie sur leur axe respectif et devront rendre compte des réalisations. Ils devront ensuite définir les priorités pour l'année suivante.»

Le décrochage scolaire dans la mire

GILLES FISETTE

gilles.fisette@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — Certaines actions concrètes pourront rapidement être mises de l'avant dans le Plan de développement de l'Estrée 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Estrée.

Ainsi, ont expliqué le président de la CRÉ, Roger Nicolet, la vice-présidente, Colette Roy-Laroche, et la directrice générale, Marie-Hélène Wolfe, pour la prochaine année, le décrochage scolaire sera l'une des principales préoccupations, «mais cela ne veut pas dire que nous allons négliger d'autres actions jugées prioritaires».

Pour le premier axe de développement, soit le développement harmonieux du territoire et du cadre de vie, a souligné Mme Wolfe, une priorité sera accordée à la gestion des matières résiduelles et à la qualité de l'eau.

«À chaque fois qu'on met en place une priorité à la CRÉ, cela est fait en partenariat et en respect des responsabilités et des juridictions ou des expertises de chacun de nos partenaires», a-t-elle précisé.

Pour le deuxième axe, celui du

capital humain et de l'immigration comme moteur de développement, c'est bien sûr la lutte au décrochage scolaire. La CRÉ est à signer une entente spécifique de manière à déployer des interventions dès le mois de janvier 2007.

On veut notamment mettre en place une fonction de coordination régionale en matière d'innovation.

La seconde priorité pour l'axe 2 sera l'étude et, surtout, la recherche de solutions pour la problématique des bas salaires.

«Ce sujet était tenu pratiquement sous silence au cours des années mais dans la dernière année, on a osé le dire un peu plus haut, un peu plus fort. Aussi, la CRÉ avec Emploi-Québec, on se penche sur la question, dès janvier ou février, afin de documenter le sujet et de voir comment on peut agir là-dessus», a rapporté Mme Wolfe.

Pour l'axe 3, soit l'incitation aux

entreprises à innover et à investir dans la technologie, la priorité, ce sera de prendre ce dossier à bras le corps afin de voir comment se déploieront les services et l'approche en innovations.

On veut notamment mettre en place une fonction de coordination régionale en matière d'innovation, pour mettre en oeuvre le plan d'action retenu dans l'étude sur le pôle technologique. Cette fonction de coordination régionale relèvera d'une table de décideurs constituée de représentants des organismes régionaux: le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'exportation, Développement économique Canada, la Conférence régionale des élus, les universités. La personne choisie aura pour responsabilité d'impulser, d'animer, de coordonner et d'assurer le suivi des actions menées par les organismes de soutien aux entreprises.

Enfin, en ce qui concerne l'axe 4, soit celui qui vise l'accélération du processus d'adaptation économique de la région, une première entente «devrait être signée très prochainement», pour le plan d'action d'un côté, celui de la filière bois.

AVANTAGES FISCAUX DES RÉGIONS RESSOURCES

L'impact négatif se fait sentir en Estrie

NIE NOËL

noel@tribune.qc.ca

BROOKE — Les avantages attribués actuellement aux entreprises manufacturières et aux régions ressources ont des répercussions négatives en Estrie. C'est ce que laisse entendre le rapport de la CRE-Estrie, Roger Nicolet. «Nous avons eu des attentes voulant que la position financière de plusieurs entreprises estrieennes ait été affectée de manière négative par ces mesures», indique-t-il.

«L'Estrie n'est pas la seule région, mais avec les autres régions ressources, les avantages fiscaux consentis lors des conférences régionales des régions (CRE) de sept régions du Québec ont été remis en question. Il est à craindre que qu'elles considèrent ces mesures de nature à nuire au développement économique de plusieurs régions. Elles demandent donc l'abolition



ARCHIVES LA TRIBUNE

Roger Nicolet

immédiate de crédits d'impôts et de l'exonération de la taxe sur le capital destinés aux régions ressources.

Ces régions ressources sont la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le

Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie.

Les sept CRE des régions centrales disent subir une concurrence déloyale de ces régions ressources, qui, selon elles, sont mieux positionnées pour attirer les investisseurs et créer des emplois grâce aux mesures fiscales offertes par Québec.

Elles ont donc produit un document qui résume leurs doléances et qui a été remis mercredi au gouvernement.

Les régions centrales sont Chaudières-Appalaches, Lanaudière, Estrie, le Centre-du-Québec, les Laurentides, l'Outaouais et la Montérégie.

Impacts régionaux

Certaines entreprises shérbrookoises ont été pénalisées, notamment lors de soumissions faites pour l'obtention de contrats gouvernementaux, avance le directeur général du Centre local de développement (CLD), Ghyslain Goulet. Les coûts globaux moins élevés des

entreprises des régions ressources les auraient défavorisées dans certains appels d'offre.

«Aussi, on est désavantagé lorsque des entreprises cherchent de nouveaux sites où s'implanter. La région magicoise a fait face à ce genre de situation à deux reprises au cours des deux dernières années», indique M. Goulet.

Au total, selon M. Nicolet, une

quarantaine d'entreprises manufacturières estrieennes auraient droit à ces avantages fiscaux si elles étaient situées dans les régions ressources.

«Nous exigeons l'abolition de ces mesures fiscales, car elles créent des distorsions en faveur des régions ressources et ont des effets extrêmement négatifs sur d'autres régions», ajoute M. Nicolet.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le dépotoir, encore un mauvais réflexe, constate le CRÉ

JOSIANE GUAY

josiane.guay@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — Après avoir levé le couvercle de milliers de bacs noirs dans la région, le constat qu'en fait la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie n'est pas vert. «Il y a encore énormément de matières pouvant être détournées de l'enfouissement qui se retrouvent toujours dans les bacs, et ce autant au niveau urbain que rural», relève son président Roger Nicolet, à la lumière d'un rapport encore chaud.

Déposé lors de la récente réunion du comité de gestion des matières résiduelles de la CRÉ de l'Estrie, cet état de la situation a mené à deux constats majeurs relativement aux matières organiques ainsi qu'aux déchets industriels, commerciaux et institutionnels.

«Suite à la caractérisation des matières résiduelles, il est apparu que les matières organiques, qui

peuvent être détournées du site d'enfouissement, demeurent dans des proportions beaucoup trop importantes dans les bacs», signale M. Nicolet.

Des progrès considérables devront donc être faits, enchaîne-t-il, pour détourner du site ces matières, que ce soit par un compostage davantage individuel en milieu rural ou un projet collectif dans les centres urbains.

Des efforts tout aussi sérieux s'annoncent dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel, où les déchets sont encore largement dirigés vers le site d'enfouissement.

«Nous avons par ailleurs constaté la nécessité de s'attaquer aux déchets de ces grands secteurs», souligne le président de la CRÉ de l'Estrie. Ceux-ci ne font pas affaire avec la Ville de Sherbrooke. Ils disposent plutôt d'ententes privées avec le site d'enfouissement, des

Rappelons que les municipalités québécoises doivent se conformer à la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles, dont les normes entreront en vigueur en 2009. Sur le territoire estrien, le ministère de l'Environnement estime qu'il faudra trois lieux d'enfouissement technique (LET), pouvant être établis sur de nouveaux sites ou ceux déjà existants.

Le comité de gestion des matières résiduelles du CRÉ de l'Estrie a pour ce faire élaboré une grille d'analyse suivant les trois grands vecteurs du développement durable, à savoir «le réalisme économique, les bénéfices environnementaux et l'acceptation sociale». Chargée de l'évaluation, le Groupe S.M. devrait remettre son rapport «d'ici un mois».

«Pour notre part, nous serons en mesure de présenter les meilleures options de gestion des matières résiduelles d'ici la fin de l'année», anticipe le président de la CRÉ de l'Estrie.

La première étape de cette tâche de longue haleine s'est achevée avec le dépôt du rapport, mercredi dernier, lequel mettait en lumière les précédents constats. La prochaine



ARCHIVES, LA TRIBUNE, JESSICA GARNICAU

Roger Nicolet

ententes qui ne prennent pas en considération la donne environnementale.»

Encore trop de déchets enfouis en Estrie



GILLES FISETTE
g.fiset@tribune.gc.ca

SHERBROOKE — Les Estriens enfouissent encore trop leurs déchets. Ils ne recyclent pas assez. Ils compostent trop peu. Beaucoup reste donc à faire pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement pour 2008.

Tels sont les principaux constats du premier bilan de la gestion des matières résiduelles en Estrie que vient de compléter la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ), à la demande des MRC de l'ensemble de la région.

Dans ce bilan rendu public, hier après midi, par le président de la CRÉ, Roger Nicolet, on peut lire que l'Estrie, à chaque jour ouvrable de l'année, achemine près de mille tonnes de déchets vers les sites d'enfouissement, soit l'équivalent d'une centaine de camions à ordures.



MACOM, VINCENT COYBOS

Le président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-E), Roger Nicolet, a déposé le premier bilan de la gestion des matières résiduelles de l'Estrie, première de trois étapes qui devraient mener à une consultation publique.

Quelque 80 pour cent des déchets que l'on retrouve dans les bacs à déchets domestiques pourraient être valorisés et, donc, ne pas être enfouis. En ce qui concerne les containers à déchets commerciaux, industriels et institutionnels, c'est 60 pour cent des matières qui pourraient être revalorisées au lieu d'être enfouies.

«Pour les matières résiduelles, 88,8 pour cent peuvent être mises en valeur. L'objectif fixé par la loi est de 60 pour cent. La prévision en Estrie pour la fin de 2006 est de 30 pour cent. C'est donc dire que nous avons fait la moitié du parcours», a souligné M. Nicolet.

On peut se consoler à la pensée que l'Estrie est en meilleure position que l'ensemble du Québec. D'abord, on y enfouit 10 pour cent moins de déchets per capita qu'ailleurs au Québec.



ARCHIVES LA TRIBUNE

Les goélands adorent les sites d'enfouissement, mais les humains les ont en horreur. Pourtant il en faut. Mais la prochaine génération de sites d'enfouissement pourrait être moins perturbatrice pour le voisinage si la population n'envoie plus que de la matière inerte dans ces sites.

De plus, la région affiche un taux de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) qui est le double de celui du Québec en 2004 et la collecte sélective municipale permet de ramasser en région 47 pour cent plus de matières per capita que la moyenne québécoise.

«Cette performance devrait normalement s'améliorer, notamment en raison de la mise en place

de nouveaux services de récupération tels que l'écocentre de Magog et l'écocentre Rose-Cohen à Sherbrooke, l'été dernier», a signalé M. Nicolet.

Avec la publication de ce bilan, la CRÉ franchit la première d'une série d'étapes s'inscrivant dans une démarche de concertation.

La seconde étape, présentement en cours, portera sur l'évaluation

des différentes technologies de valorisation et d'élimination des matières résiduelles.

La tenue de consultations publiques au cours de l'hiver permettra à la CRÉ de convoier les conseils municipaux, les groupes environnementaux, les représentants des secteurs d'activité concernés et toute la population. Cette consultation visera à recueillir les points de

vue des participants sur les moyens de mieux recycler les matières résiduelles et d'éliminer efficacement les déchets ultimes.

«Une approche régionale concertée en vue d'identifier et de mettre en place des solutions appropriées et bien adaptées est la condition sine qua non pour que notre région relève avec succès le défi du développement durable», a-t-il rappelé

Des devoirs à remplir avant de déterminer la localisation des prochains sites

SHERBROOKE — Avant de déterminer l'endroit du prochain ou des prochains sites d'enfouissement en Estrie, il faudra avoir déterminé de quelle manière et avec quel ampleur il sera possible de réduire le volume des matières à y enfouir.

Telle est la réponse que fait le président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ), Roger Nicolet, lorsqu'on l'interroge sur l'état des discussions qu'impose l'établissement de nouveaux sites d'enfouissement en Estrie, à la suite de l'arrivée à la fin de vie utile de certains d'entre eux, notamment le site de Sherbrooke.

À ce sujet, M. Nicolet a expliqué

que certains secteurs de l'Estrie n'ont pas à vivre cette problématique. Ce serait notamment le cas du Val Saint-François, du Haut-Saint-François, de la région de Coaticook et de la région d'Asbestos où les sites actuels peuvent continuer à être opérés après avoir été adaptés aux nouvelles normes gouvernementales.

La question d'un nouveau site se pose de façon plus urgente finalement pour Sherbrooke et la région de Magog.

«Outre la question des déchets industriels, institutionnels et commerciaux, il faut réduire complètement les déchets organiques qui

sont encore largement enfouis. Si on réussit à réduire de manière dramatique l'enfouissement des déchets organiques, on atteindra les objectifs fixés par le gouvernement. On peut le dire avec assurance. Aujourd'hui, entre 40 et 60 pour cent du bac d'ordures est constitué de déchets organiques», a-t-il souligné.

Il a ajouté que «ce que nous souhaitons faire, c'est de présenter à la population l'inventaire technique des solutions qui s'offrent pour la réduction des volumes à enfouir. Pour que les gens acceptent et reconnaissent qu'il faut encore prévoir un certain pourcentage

d'enfouissement, il faut qu'on réalise même ça à des proportions qui seront plus acceptables et qu'on fasse la preuve à la population qu'on a recours à toutes les technologies possibles afin que l'inconvénient associé à l'enfouissement soit réduit au minimum».

En somme, a-t-il expliqué, si l'on enlève les déchets organiques et les déchets dangereux et qu'on enfouit seulement la matière inerte, il sera alors davantage possible de discuter d'un nouveau site et de sa localisation sans soulever les passions du «pas dans ma cour».

— Gilles Fiset/Pr

Où iront les déchets en 2009?

NDLR: La Tribune complète aujourd'hui son dossier commencé samedi et intitulé La poubelle au régime portant sur la collecte des déchets et le recyclage.

DENIS DUFRESNE
denis.dufresne@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — La plupart des sept lieux d'enfouissement de l'Estrie ne répondront pas aux nouvelles normes gouvernementales en vigueur à compter de 2009, dans deux ans, ce qui obligera la région à faire des choix... peut-être difficiles.

«Les choix vont être faits d'ici l'été», dit Guy Labbé, conseiller au développement durable à la Ville de Sherbrooke et responsable du dossier de l'enfouissement à la Conférence régionale des élus (CRE) de l'Estrie.

Mais, rappelle-t-il, avant de choisir la technique (incinération, production d'énergie ou enfouissement), il faut d'abord maximiser la réduction à la source, le recyclage et la valorisation, comme le prévoit du reste la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

«C'est une démarche régionale. L'objectif principal c'est le lieu d'enfouissement technique (LET). On enfouit 220 000 tonnes de déchets par année en Estrie (dont 120 000 proviennent de Sherbrooke) et il faut d'abord appliquer les «3R-V-E» (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination), puis faire un choix pour l'élimination», explique M. Labbé.

«On doit d'abord réaliser la politique et ensuite régler le problème de l'enfouissement; oui ça va être serré», ajoute-t-il.

M. Labbé reconnaît que le secteur municipal est en retard, mais rappelle que le financement gouvernemental a tardé et que les regroupements municipaux, avec la réorganisation des services, ont drainé beaucoup de temps et d'énergie ces dernières années.

La CRÉE étudie actuellement divers scénarios pour l'enfouissement et chacune des MRC devra consulter la population au cours des prochains mois.

De l'avis du président de la CRE-Estrie, Roger Nicolet, plusieurs MRC «veulent garder leur propre site, même si ça implique des coûts unitaires plus élevés», tandis que Sherbrooke et Magog «voient probablement une conjugaison de leurs intérêts».

En vertu des nouvelles exigences gouvernementales, les municipalités devront à compter de 2009 disposer de leur matières résiduelles dans des LET, des lieux étanches et munis de système de captage du lixiviat et des biogaz.

Des sept lieux d'enfouissement actuels en Estrie, ceux des MRC de Coaticook, d'Asbestos, du Val Saint-François et du Haut Saint-François pourraient être mis aux normes et continuer à être exploités.

Les autres, soit ceux de Sherbrooke, Lac-Mégantic et de Magog (propriété de Waste Management), devront fermer parce qu'ils arriveront à capacité ou ne pourront être adaptés aux nouvelles normes.

Guy Labbé indique que plusieurs options s'offrent en vue de la mise en place d'un système régional de gestion des matières résiduel-



MACON, CLAUDE POUJOL

Accompagné de la directrice générale de la Conférence régionale des élus, Marie-Hélène Wolfe, Guy Labbé, conseiller au développement durable de la Ville de Sherbrooke, explique qu'il faudra faire des choix d'ici l'été en matière d'enfouissement des déchets et qu'il s'agit d'une démarche régionale.

les ce qui, toutefois, n'est pas une mince affaire: il faut penser à long terme, offrir des services et des infrastructures souvent complexes et coûteuses, en plus de mettre la population dans le coup.

« S'il y a un mythe à l'heure actuelle, c'est que les déchets ne sont que des déchets et que ça ne devrait pas être compliqué. Mais c'est faux! C'est compliqué en raison de la diversité des matières et de l'arrivée de nouveaux matériaux, dans l'emballage par exemple, il faut donc s'adapter constamment», fait-il valoir.

Si la collecte sélective est déjà offerte dans l'ensemble des municipalités de l'Estrie, le compostage (via la collecte à trois voies, notamment) et la récupération des résidus domestiques dangereux (dans les Eco-centres et avec les collectes spéciales) restent à être développés un peu partout.

«À l'heure actuelle, on regarde si on va le faire en commun, soit Sherbrooke avec les 5 MRC de la région (excluant Le Granit). On partage nos réflexions et on regarde aussi si on peut s'associer pour certains projets. On se demande, par exemple, si le projet de Énerkem (dont le procédé permet de transformer en énergie certaines matières résiduelles et la biomasse) serait profitable et, si oui, qui va s'associer et où ce sera implanté?» illustre Guy Labbé.

Cette entreprise sherbrookoise, dont le procédé sera à la base d'une centrale de gazéification dans l'Est de Londres pour la production d'électricité, aimerait bien voir son procédé implanté ici et a déjà rapproché à la Ville de Sherbrooke de n'avoir que l'enfouissement comme option.

«Il faut avoir des données pour faire des choix et évaluer les techniques selon les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Ensuite, on pourra dire à nos élus quelle technique est la plus prometteuse. On est donc loin du simple trou dans la terre pour enfouir», livre M. Labbé.

(FIN DU DOSSIER)

PLUS DE 80 % DES DÉCHETS POURRAIENT ÉVITER LE SITE D'ENFOUISSEMENT

Plus de 80 % des matières se retrouvant dans les bacs à déchets domestiques pourraient être valorisées et, conséquemment, ne pas être enfouies.

GHISLAIN ALLARD

redaction_sherbrooke@radioquebec.com

C'est du moins ce qui se dégage du premier bilan de la gestion des matières résiduelles en Estrie, rendu public hier, par la Conférence régionale des élus.

« En d'autres mots, notre région enfouit ses déchets au détriment d'autres pratiques qui, comme le compostage, seraient plus compatibles avec la volonté maintes fois réitérée de la population de protéger son environnement et de préserver sa qualité de vie », souligne Marie-Hélène Wolfe, directrice générale de la Conférence des élus de l'Estrie.

Dans les sites d'enfouissement, les responsables du bilan ont observé une proportion étonnante de produits chimiques, de cadavres d'animaux, de déchets médicaux et de

résidus domestiques dangereux (RDD).

Une position avantageuse

L'Estrie se positionne toutefois d'une façon avantageuse par rapport à l'ensemble du Québec : on y enfouit moins de déchets per capita (10 %).

De plus, dans la région, les citoyens recyclent davantage. L'Estrie affiche un taux de récupération de RDD qui est plus du double que celui du Québec en 2004.



PHOTO CLAUDE CROSETTÈRE

Marie-Hélène Wolfe

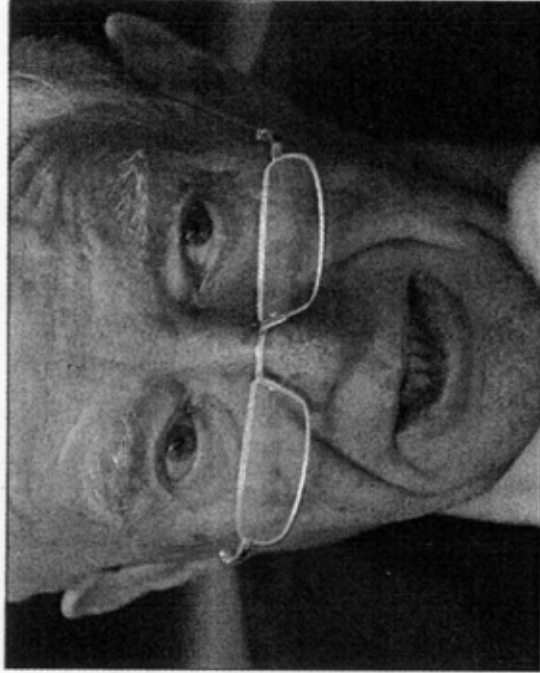


PHOTO CLAUDE CROSETTÈRE

Selon Roger Nicolet, président de la Conférence des élus, une approche régionale concertée est essentielle au défi du développement durable.

La collecte sélective municipale permet de ramasser 47 % plus de matières per capita que la moyenne québécoise.

« Cette performance devrait s'améliorer, en raison de la mise en place de nouveaux services de récupération, comme les écocentres de Magog et Rose-Cohen de Sherbrooke », ajoute Mme Wolfe.

Prochaine étape

La tenue de consultations publiques au cours de l'hiver permettra à la Conférence des élus de convoier les conseils municipaux, les groupes environnementaux, les représentants des secteurs d'activité concernés et toute la population estrienne.

« Une approche régionale concertée en vue d'identifier et de mettre en place des solutions appropriées et bien adaptées est la condition sine qua non pour que notre région relève avec succès le défi du développement durable », insiste Roger Nicolet, président de la Conférence des élus.

Encore trop de déchets dans nos poubelles

À chaque jour ouvrable de l'année, l'Estrie achemine, vers les sites d'enfouissement de la région, près de 1000 tonnes de déchet, toutes catégories confondues, soit l'équivalent d'une centaine de camions à ordures.

De plus, il appert que 80 % des matières qui se retrouvent présentement dans les bacs à déchets domestiques de la région pourraient être valorisées et, conséquemment, ne pas être enfouies. Quant aux déchets commerciaux, industriels et institutionnels qui pourraient être mis en valeur, leur proportion est de 60 %.

En d'autres mots, notre région enfouit ses déchets au détriment d'autres pratiques qui, comme le compostage, seraient plus compatibles avec la volonté maintes fois réitérée de la population de protéger son environnement et de préserver sa qualité de vie.

Cependant, l'Estrie se positionne avantageusement par rapport à l'ensemble du Québec, parce qu'on y enfouit légèrement moins de déchets per capita (10 %) et que les citoyennes recyclent davantage.

De plus, la région affiche un taux de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) qui est plus du double de celui du Québec en 2004 et la collecte sélective municipale permet de ramasser, dans la région, 47 % plus de matières per capita que la moyenne québécoise.

Cette performance devrait normalement s'améliorer, notamment en raison de la mise en place de nouveaux services de récupération, tels que l'écocentre de Magog et l'écocentre Rose-Cohen à Sherbrooke, l'été dernier.

Tels sont quelques-uns des constats du premier bilan de la gestion des matières résiduelles dressé par la Conférence régionale des élus de l'Estrie à la demande des MRC de l'ensemble de la région.

L'importance des enjeux a amené la Conférence à accepter, au mois de juillet dernier, le mandat d'élaborer une vision régionale afin d'éclairer les décideurs locaux et régionaux quant aux choix qui s'offrent à eux pour mettre en application des solutions adaptées à leurs réalités respectives.

Avec la publication de ce bilan, la Conférence franchit la première d'une série d'étapes s'inscrivant dans une démarche de concertation. La seconde étape, présentement en cours, portera sur l'évaluation rigoureuse des différentes technologies de valorisation et d'élimination des matières résiduelles.

La tenue de consultations publiques au cours de l'hiver permettra à la Conférence de convier les conseils municipaux, les groupes environnementaux, les représentants des secteurs d'activité concernés et toute la population estrienne; cette consultation visera à recueillir les points de vue des participants sur les moyens de mieux recycler les matières résiduelles et d'éliminer efficacement les déchets ultimes.

Selon le président de la Conférence, Roger Nicolet, « une approche régionale concertée en vue d'identifier et de mettre en place des solutions appropriées et bien adaptées, est la condition sine qua non pour que notre région relève avec succès le défi du développement durable ».

Commission forestière régionale de l'Estrie

Des intervenants se font entendre

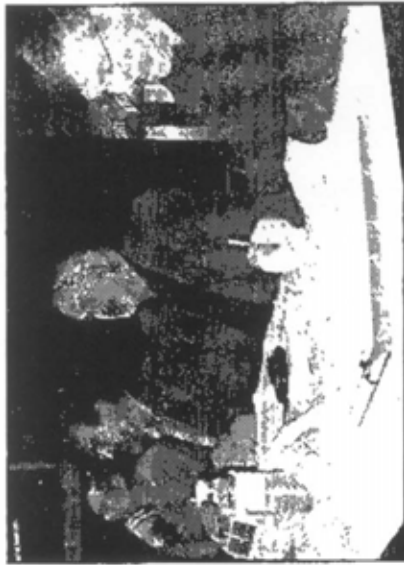
par Kevin RIOPEL

Suggestions, opinions, arguments, voilà autant d'idées exprimées par la soixantaine de personnes présentes à l'Aéroport de Sherbrooke, à East Angus, lors de la consultation publique sur la mise en place de la Commission forestière estrienne, qui devrait être officiellement implantée en 2007.

La commission, qui relèvera de la Conférence régionale des élus (CRÉ), aura pour mission principale de soutenir et de promouvoir le développement durable du milieu forestier estrien, tant en territoire privé que public. À cet effet, plusieurs intervenants ont profité de l'occasion pour faire entendre des points de vue de tout acabit, allant des préoccupations économiques jusqu'aux questions environnementales.

La mise en place de l'organisme fait suite à la Commission Coulombe, dont le rapport fut déposé en 2004, qui recommandait de décentraliser la gestion des ressources forestières. Il faut cependant savoir que la commission aura pour rôle de faire des recommandations alors que la CRÉ prendra les décisions finales.

Pour le président temporaire de l'organisme, Maurice Bernier, l'idée de former la nouvelle commission est excellente en ce que le ministère des Ressources



Sur la photo on aperçoit dans l'ordre habituel Jean-Louis Blanchette, coordonnateur, Jean-Claude Thibault, animateur de la soirée, Maurice Bernier, président temporaire de la commission et Gilles Trudel, représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

naturelles et de la Faune que les fonctionnaires s'en fournissent les moyens nécessaires pour la diriger. «Si on veut que ça fonctionne, on doit parler d'une vraie décentralisation. Pour ce faire, le gouvernement doit vraiment nous donner (à la CRÉ) des responsabilités, mais aussi les moyens financiers. Il va aussi falloir

Pour le moment, les sommes avancées par le gouvernement sont de l'ordre de 13 millions \$, pour

la douzaine de commissions créées à travers le Québec. «À première vue, ça m'apparaît peu. C'est là le véritable test. On va voir de sérieux du gouvernement de par les sommes qu'ils vont débiter», insiste M. Bernier.

D'ici là, la CRÉ déposera les propositions de la future commission auprès du ministère. Par la suite, des projets de loi devraient être mis en place afin de rendre fonctionnelle la commission en cours d'année 2007.

Algues bleues : la CRÉ interpelle Québec et les MRC

DENIS DUFRESNE

denis.dufresne@latri-bone.qc.ca

SHERBROOKE — L'improvisation doit faire place à un véritable plan de gestion des alertes aux cyanobactéries et d'information aux citoyens, juge la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, qui interpelle les autorités politiques et les services de santé publique de la région.

Devant le problème des cyano-

bactéries dans plusieurs lacs de l'Estrie, dont une majorité servent de réservoir d'eau potable, la CRÉ juge «essentiel de mettre de l'avant des solutions concrètes pour intervenir rapidement en situation d'urgence et maintenir les efforts pour éviter que la situation ne se dégrade».

«La CRÉ interpelle les représentants des ministères concernés ainsi que les représentants des MRC afin de coordonner les interventions

de même que les communications avec les municipalités et la population de l'Estrie», affirme son président Roger Nicolet.

Au total, 11 lacs et cours d'eau de la région ont été touchés l'été dernier par une alerte aux cyanobactéries. Ces organismes microscopiques peuvent libérer une toxine dans l'eau et causer des problèmes de santé. Il s'agit notamment des lacs Memphrémagog, Massawippi, Magog, Tomcod et Grand lac Saint-

François, de même que de la rivière Magog.

Les cyanobactéries sont observées particulièrement dans les milieux aquatiques enrichis par un surplus de phosphore.

Trois aspects préoccupent la CRÉ de l'Estrie:

«Au plan de la gestion des alertes, on doit malheureusement constater qu'il y a eu énormément de difficultés à informer la population; les municipalités étaient en dehors du circuit», constate M. Nicolet.

«C'est par hasard, qu'on a appris le 13 septembre que la Santé publique s'appretait à émettre un avis public (pour le lac Memphrémagog), alors les municipalités ont dû improviser pour maîtriser cette situation», rappelle-t-il.

«Il y a toute une problématique de sécurité civiles», juge M. Nicolet.

La CRÉ souhaite également une meilleure prévention de ce type de pollution.

«En 2007, on voudrait certainement être en mesure de maîtriser la situation et savoir comment intervenir pour empêcher des crises comme celles de l'été dernier», dit son président.

L'organisme demande égale-

ment au gouvernement du Québec de s'assurer que le comité directeur Québec-Vermont, chargé de la mise en oeuvre de l'«Entente de coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du lac Memphrémagog et de son bassin hydrographique», suggère des mesures concrètes pour contribuer à résoudre le problème.

«Le bassin versant du lac Memphrémagog est situé à 80 pour cent au Vermont. Le gouvernement du Québec va devoir s'impliquer directement en vue d'actions à long terme pour contrôler la pollution, dont les engrais agricoles», pense Roger Nicolet.

Ce dernier rappelle que le lac Memphrémagog constitue la source d'alimentation en eau potable des villes de Magog et Sherbrooke «et qu'on ne peut se permettre de prendre cela à la légère; ça relève vraiment du gouvernement du Québec».

L'initiative de la CRÉ survient à la suite de l'intervention du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François en faveur d'une mobilisation des usagers des plans d'eau, des groupes environnementaux et du monde municipal.

3 M\$ disponibles pour les entreprises

GILLES FISETTE
gilles.fisette@l'arbitrage.qc.ca

SHERBROOKE — Les entreprises de l'Estrie disposent d'un nouveau FIER de 3 millions \$ pour les aider dans leurs efforts de conversion technologique, de conversion économique ou de relève.

C'est en compagnie du maire de Sherbrooke, Jean Perrault, que la ministre responsable de la région et députée de St-François, Monique Gagnon-Tremblay, en a fait l'annonce publique, hier matin.

Ce nouveau Fonds d'intervention économique régional, nommé FIER Fonds soutien Estrie, est mis en place par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-Estrie), avec la collaboration de cinq Centres locaux de développement (CLD), de Desjardins et du gouvernement du Québec.

Ainsi, il agira sur les territoires de Sherbrooke, de la MRC de Coaticook, du Granit, du Haut-St-François et du Val-St-François dont les CLD ont contribué financièrement à sa mise en place.

Démarrage ou expansion

Comme l'a expliqué M. Perrault, ce FIER s'adresse aux entreprises qui désirent effectuer une conversion technologique alors qu'elles oeuvrent présentement dans des secteurs à faible ou moyenne intensité technologique. Le fonds veut également soutenir le démarrage ou l'expansion d'entreprises qui contribuent à la diversification économique ou encore le transfert de propriété vers la relève entrepreneuriale.

Ce fonds est constitué d'un million \$ provenant des CLD concernés et de Desjardins. Puisque Québec allonge deux dollars pour chaque dollar investi par le milieu, la part d'Investissement Québec à ce FIER est de l'ordre de 2 millions \$.

L'argent est disponible dans chaque région selon la somme injectée par chaque CLD. Ainsi, par exemple, la SDÉS-CLD a investi 400 000 \$. Si on tient compte que chaque dollar est doublé par Québec, c'est donc 1,2 million \$ de ces 3 millions \$ qui seront réservés aux projets soumis par des entrepreneurs de la région sherbrookoise.

«Ce FIER s'inscrit totalement dans les priorités de la région identifiées dans le Plan quinquennal de développement de l'Estrie adopté par la CRÉ de l'Estrie», a souligné M. Perrault qui est le vice-président de la CRÉ.

C'est également la CRÉ qui administrera ce FIER. Pour connaître les critères d'admissibilité des projets ou pour déposer un projet, les entrepreneurs sont invités à directement en contact avec leur CLD. La politique d'in-

vestissement est également disponible dans les CLD ou à la CRÉ.

«Cet outil de développement s'ajoute à un ensemble de mesures déjà en place permettant de faciliter la réalisation de projets de plus petite envergure mais qui n'en demeureront pas moins très porteurs pour l'essor de l'Estrie», a pour sa part rappelé Mme Gagnon-Tremblay.

Elle a estimé que la CRÉ «est maintenant mieux outillée pour appuyer les initiateurs de projets des plus bénéfiques pour le développement de notre société».



La ministre responsable de la région et députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay était accompagnée du maire de Sherbrooke, Jean Perrault, pour annoncer ce nouveau FIER disponible pour les entreprises estriennes.

IMAGOM, FREDÉRIC CÔTÉ

Les grands chefs apprêtent l'Estrie

FRANÇOIS GOUGEON
francois.gougeon@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — Vous avez le goût de «tester» une nouvelle recette à base de produits régionaux pour les Fêtes? Comme ces escalopes de bison du chef au sirop de Rose de Nel et déglacé au vin rouges, ce «suprême de canard des bontés divines aux zestes d'agrumes caramélisés au Mistral du Cep d'argent» ou encore ce «potage au Moût de P.O.M parfumé au cari»?

En novembre, l'édition de cette année de la campagne promotionnelle *Goûtez l'Estrie comme c'est fin* offrira aux consommateurs l'occasion de mettre à l'essai 18 recettes d'entrée, de met principal et de dessert. Elles sont développées à partir de 35 produits du terroir reconnus pour leur qualité et le tout a été concocté par sept chefs cuisiniers de la région.

Le *Guide du gourmet* est un nouvel élément de cette action de visibilité en faveur des nombreux produits régionaux qui, cette année, regroupera 35 artisans et, pour la première fois, 19 supermarchés de toute l'Estrie. L'édition de cette année a été lancée hier, en conférence de presse, par plusieurs intervenants de la filière agroalimentaire de l'Estrie.

« C'est une expérience de gastronomie unique qui est proposée aux consommateurs. »

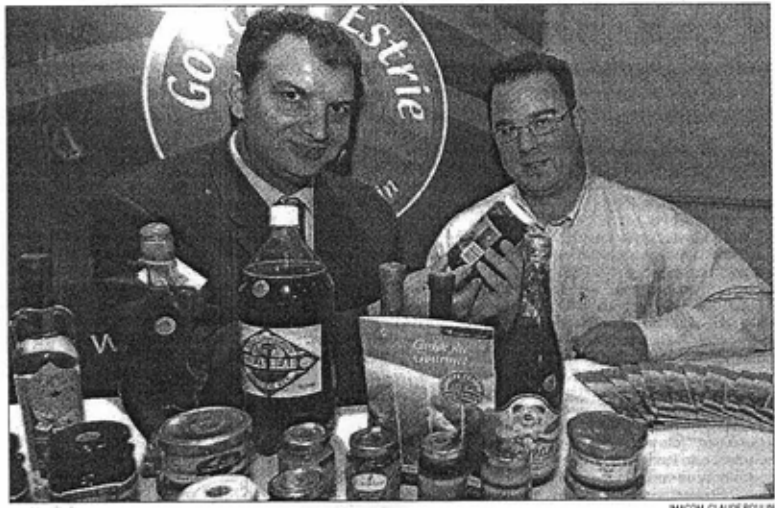
Cette grande vitrine sur les produits régionaux du terroir constitue une activité originale et unique à l'Estrie, a rappelé le directeur général du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), Idriss Ettabaâ. «Si cela a été rendu possible, que ça se développe d'année en année, c'est grâce à la concertation de tous les acteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, a-t-il dit. Et cette campagne de promotion ne sert pas que les intérêts de l'industrie mais ça facilite également la vie des consommateurs qui sont toujours de plus en plus nombreux à rechercher des produits régionaux de qualité et la façon de les apprêter.»

Au nom de l'Association des détaillants en alimentation de l'Estrie qu'il préside, Dominic Arsenault est fier d'associer son groupe à l'événement. «C'est une expérience de gastronomie unique qui est proposée aux consommateurs. Cette campagne de promotion permet concrètement de faire découvrir ou mieux connaître la région aux gens à par-

tir de produits alimentaires de chez nous», a noté M. Arsenault.

En outre, dans les prix qui seront tirés parmi les participants, le principal gagnant aura la chance de mériter un repas gastronomique pour 10 personnes, préparé à la maison par le chef Camil Gagnon.

Le Cible organise l'événement de novembre en partenariat avec le Pavillon du Vieux-Sherbrooke et la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ). L'initiative, dont le coût est estimé à 100 000 \$, bénéficie aussi de l'appui financier du MAPAQ-Estrie, de la Fédération des Caisses Desjardins de l'Estrie, de l'UPA-Estrie, de la Financière agricole du Québec et des entreprises et supermarchés participants.



IMAG. CLAUDE POUJIN

Idriss Ettabaâ, du Cible, et Dominic Arsenault, de l'Association des détaillants en alimentation de l'Estrie, étaient tout sourire au lancement de la prochaine édition de la campagne *Goûtez l'Estrie comme c'est fin*.

Un nouveau concours de courts métrages

Course Estrie: les jeunes cinéastes pourront se laisser aller les bobines

MARC LAPRISE
marc.laprise@lapresse.com

ASBESTOS — Avec une maman dynamique et une bonne vingtaine de papas généreux, le dernier rejeton des concours en Estrie a une naissance bien accueillie. Course Estrie se veut une nouvelle compétition qui propose aux cinéastes amateurs de la région de montrer en images les différents visages des sept MRC de la région.

Denise Provencher, conceptrice et directrice, a présenté son projet dans la magnifique bibliothèque d'Asbestos, hier. Accouchement dans la joie en présence des représentants de MRC (municipalité régionale de comté), SADC (Société d'aide au développement de la collectivité), CRE (Conférence régionale des élus), CCE (Conseil de la culture de l'Estrie) et autres organismes. En présence également du parrain d'honneur, le jeune cinéaste sherbrookoise Anh Minh Truong.

Rejeton lui-même du concours Course Haut-Saint-François, qui a eu cours dans cette MRC en 2003 et 2004, le nouveau défi amènera les cinéastes sur un plus vaste territoire. Mais ils doivent d'abord s'y inscrire d'ici le 2 avril (819 828-1876 ou courseestrie.com) et être sélectionnés par un jury de quatre personnes. Une fois admis dans la course — ils seront sept — chaque cinéaste se verra attribuer une MRC qu'il devra présenter à sa façon dans trois courts métrages. Pour y arriver il disposera d'un budget de 4000 \$, d'une personne ressource, d'une centaine d'heures de formation et de trois mois (mai, juin et juillet).

«La course est là pour s'inscrire et rester dans le paysage de l'Estrie», lance Denise Provencher en mettant un terme à deux années de cogitation et de représentations. La directrice aimerait qu'ils soient une centaine à s'inscrire, que les jeunes cinéastes «sentent que c'est pour eux», ce concours.

Et Anh Minh Truong se fera un plaisir de le leur dire. Conscient qu'il sera parrain pour des cinéastes parfois plus vieux que lui, le jeune réalisateur n'est pas gêné de mettre son nom sur l'affiche pour encourager la relève. «Je suis rendu là», convient-il, assurant qu'il n'aurait pas hésité à sauter sur pareille occasion si elle s'était présentée lorsqu'il a fait ses débuts.

«L'opportunité de produire dans des contextes concrets et d'y être rémunéré représente une chance en or et une expérience des plus pertinentes pour ces réalisateurs de demain. De plus, c'est dans leur propre région qu'ils pourront faire leurs premières armes», explique Anh Minh Truong.

La Course Estrie bénéficie d'un budget de fonctionnement de 95 000 \$. Tous les organismes énumérés plus haut ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Développement économique Canada, et Télé-Québec contribuent financièrement. Tous les intervenants sont unanimes à dire que Course Estrie sera une merveilleuse plate-forme pour présenter l'Estrie de belle façon.

Et foi de Denise Provencher, on en verra les résultats dans plusieurs événements en Estrie, au Québec et plus loin encore.



Le parrain et la maman, Anh Minh Truong et Denise Provencher, ont les idées bien cadrées pour la première édition de la Course Estrie, un nouveau concours de courts métrages qui s'adresse aux jeunes cinéastes amateurs âgés de 18 à 35 ans.

Arts Grants Available



PERRY BEATON/SPECIAL

Quebec's arts council yesterday signed a tripartite three-year deal with the Conseil de la culture de l'Estrie and the Conférence régionale des élus (CRE) to spend \$300,000 to support professional writers and artists. Writers and artists seeking support for projects have till December 18 to submit requests for funding (forms are available at the Conseil de la culture de l'Estrie and the Conférence régionale des élus; for more information call 819-563-2744). Pictured are CRE president Monique Nadeau-Saumier and general manager Marie-Hélène Wolfe.

Des bourses pour venir en aide aux artistes et écrivains de l'Estrie

MÉLANIE NOËL

melanie.noel@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une somme de 300 000 \$ sera investie pour venir en aide aux artistes et écrivains de l'Estrie.

L'instauration du programme «Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie» permettra à des artistes et écrivains de la région de diversifier leurs sources de revenus et de développer des projets artistiques en partenariat avec la collectivité.

À la suite de démarches débutées en 2001, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ) et le Conseil de la culture de l'Estrie (CCE) ont annoncé hier une entente de 300 000 \$ portant sur l'amélioration de la pratique artistique en Estrie.

«Cette entente permet aux artistes et écrivains professionnels de poursuivre leur travail dans un milieu qu'ils ont choisi et de contribuer ainsi au rayonnement et à l'identité de la culture de l'Estrie», a déclaré Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

En vertu de cette entente, le CALQ s'est engagé à verser 150 000 \$, la CRÉ de l'Estrie



IMACOM, FRÉDÉRIC CÔTÉ

Pierre H. Massé, président du Conseil de la culture de l'Estrie, est un de ceux qui étaient fiers, hier, d'annoncer une entente de 300 000 \$ portant sur l'amélioration de la pratique artistique en Estrie.

120 000 \$ et le CCE 80 000 \$ pour un montant total de 300 000 \$ sur trois ans.

«Pour la CRÉ, cette entente représente la reconnaissance de nos artistes et leur importance,

ainsi que celle de la culture dans le maintien de la qualité de vie de nos communautés», a avancé Monique Nadeau-Saumier, représentante du secteur culture à la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ).

L'Estrie est la 8e région à se prévaloir d'une telle entente. «Dans les autres régions où des ententes similaires ont été signées au cours des cinq dernières années, on a observé une hausse des demandes de bourse de 66 % et une hausse des argentés versés de l'ordre de 54 %», a avancé avec optimisme M. Gauthier.

Les artistes, écrivains et collectifs d'artistes ou d'écrivains intéressés par le programme d'aide ont jusqu'au 18 décembre pour déposer leur projet. Le programme et le formulaire d'inscription sont disponibles aux bureaux de la CRÉ de l'Estrie, aux bureaux du CCE ou sur le site web du CALQ (www.calq.gouv.qc.ca/regions/05.htm).

Le CALQ tiendra une séance d'information sur le nouveau programme «Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie», lundi 23 octobre, de 17 h à 19 h, au Musée de la nature et des sciences, situé au 225 rue Frontenac, à Sherbrooke. Pour plus d'information, téléphonez au 819-563-2744.

Le CALQ présente son *Plan d'action internationale* au milieu associatif

Près d'une quarantaine de représentants de 25 associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture ont participé, le 21 septembre dernier à Montréal, à la journée d'information et d'échanges organisée par le CALQ. Outre les axes prioritaires de son *Plan d'action internationale*, disponible sur son site Web, le Conseil a présenté divers dossiers portant sur la vie associative.

En élaborant son *Plan stratégique 2005-2008*, le Conseil a jugé essentiel d'identifier, en collaboration avec les milieux artistique et littéraire, les facteurs de changement qui affecteront le développement futur des arts et des lettres au Québec. Depuis 2005, le Conseil rencontre périodiquement le milieu dans le but d'associer les artistes, les écrivains et les organismes à ses démarches de réflexion.

Le CALQ et la Ville de Lévis annoncent leur soutien au Collectif Regart



Photo: Ville de Lévis

Jean-Luc Daigle, conseiller municipal, membre du comité exécutif de la Ville de Lévis et président de la commission consultative de la culture, Céline Allard, présidente du Collectif Regart et Béatrice G. Pepper, directrice des relations publiques du CALQ.

Dans le cadre d'une entente triennale conclue entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Ville de Lévis, le Collectif Regart bénéficiera d'un montant annuel de 20 000 \$ provenant à parts égales des deux partenaires pour une aide totalisant 60 000 \$. Ce soutien permettra de solidifier la structure administrative de ce centre d'artistes pluridisciplinaires en art actuel et de favoriser la diffusion et la promotion de ses activités dans la région de Chaudière-Appalaches.

Spect'Art reçoit le Prix Nouveaux Publics du CALQ



Photo: ROSEQ

Annonce d'une entente avec la région de l'Estrie



Photo: Conseil de la culture de l'Estrie

Marie-Hélène Wolfe, directrice générale de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec, Monique Nadeau-Saumier, représentante du secteur de la culture à la CRE de l'Estrie et Pierre H. Massé, président du Conseil de la culture de l'Estrie.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Conférence régionale des élus de l'Estrie et le Conseil de la culture de l'Estrie ont signé une entente triennale de 300 000 \$ qui comprend la mise sur pied du programme *Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie*. Le CALQ a accordé 150 000 \$, la CRE, 120 000 \$, et le CRC, 30 000 \$. Les artistes et les écrivains intéressés à s'inscrire au programme ont jusqu'au **18 décembre** pour présenter leur demande.

Renseignements : <http://www.calq.gouv.qc.ca/regions/05.htm#entente05>

Lors de la remise des Prix ROSEQ, le 16 octobre dernier à Rimouski, Alain Filion, directeur du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque du Conseil des arts et des lettres du Québec, remettait le Prix Nouveaux Publics du CALQ à Jacques Pineau, directeur général de Spect'Art Rimouski, soit une gravure de l'artiste Chantal Harvey.

Studio du Québec à Berlin

Les artistes ayant plus de dix ans de pratique professionnelle dans les domaines des arts médiatiques et des arts visuels ont jusqu'au 9 février 2007 pour faire une demande de séjour d'un an au studio du Québec à Berlin. Situé dans la Künstlerhaus Bethanien, un lieu reconnu pour son dynamisme et la qualité de ses événements, le studio met à la disposition des artistes plusieurs espaces de travail. La bourse s'élève à 20 000 \$.

Tous les détails sur la page: http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/studios_prog.htm#berlin

Bonification au programme Québec-Argentine



L'immeuble de Buenos Aires où sont reçus les participants québécois du programme Québec-Argentine.

Le président-directeur général du CALQ, Yvan Gauthier, a signé avec le secrétaire de la culture à la présidence de la nation argentine, Dr José Nun, une entente de trois ans ayant trait à la gestion du programme d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences entre le Québec et l'Argentine, mis en œuvre en 2002 en collaboration avec le ministère des Relations internationales du Québec. Les nouveautés ? En plus des artistes en arts visuels et en arts médiatiques, la nouvelle entente prévoit accepter les musiciens et les écrivains. La durée du séjour à Buenos Aires est de deux mois et le Secrétariat de la culture d'Argentine participe aux coûts de séjour des boursiers argentins au Québec.

Renseignements sur le programme Québec-Argentine :

http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/studios_prog.htm#arg

ENTENTE SPÉCIFIQUE

La CSRS met 125 000 \$ pour contrer le décrochage

ISABELLE PION
isabelle.pion@tribune.qc.ca

SHERBROOKE — À titre de membre de la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIE), fondée pour lutter contre le décrochage scolaire, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke s'est engagée à investir 125 000 \$ sur cinq ans.

Rappelons qu'afin de contrer le décrochage scolaire, les membres de la TECIE ont convenu de signer une entente spécifique afin de mettre en oeuvre le plan d'action de la table. C'est la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie qui s'est engagée à négocier et à conclure cette entente. Elle comptera une trentaine de partenaires, incluant notamment différents ministères et plusieurs institutions scolaires, collégiales et universitaires.

La directrice générale de la CRÉ,

Marie-Hélène Wolfe, souhaite que l'entente soit officiellement conclue d'ici la fin du mois de janvier. On en saura alors davantage sur la participation financière de chacun des partenaires. Au total, pour la première année, il s'agirait d'une somme d'environ 650 000 \$, selon le directeur général de la CSRS et coprésident de la TECIE, Claude St-Cyr.

Les commissaires de la CSRS ont donc adopté, hier, la résolution précisant l'engagement financier de la CSRS. Les sommes étaient déjà prévues au budget de la présente année.

Objectifs

Le plan d'action de la table cible entre autres, d'ici 2016, une hausse du taux de diplomation de 50 à 66 % et une réduction de 60 % du nombre de jeunes qui quittent annuellement l'école sans qualification ni diplôme.

On vise également une baisse de 60 % du nombre de garçons qui décrochent annuellement.

Dans le document, on peut lire que "selon les spécialistes du secteur, il est réaliste d'atteindre le tiers des résultats d'ici 2011". Par exemple, d'ici 2011, le taux de diplomation pourrait grimper de 50 à 55 %; on pourrait également enregistrer une réduction de 20 % du nombre de garçons qui décrochent chaque année.

L'engagement financier de la CSRS s'ajoute aux 150 000 \$ que la CSRS a investi dans Propulsion Jeunesse, un projet mis sur pied conjointement avec les Caisses populaires Desjardins de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke. Propulsion Jeunesse vise aussi à améliorer la persévérance scolaire. À la CSRS, environ 450 élèves quittent annuellement sans avoir obtenu leur diplôme.

CRÉDITS

Rédaction : Marie-Hélène Wolfe, directrice générale
Andrée Bureau, conseillère en
développement
Jean-Louis Blanchette, conseiller en
développement et coordonnateur de la
Commission régionale sur les ressources
naturelles et le territoire
Dominique Desautels, conseillère en
développement jeunesse

Révision : Rachel Cailhier
secrétaire exécutive à la direction générale

Mise en page : Caroline Massicotte
agente d'information

© Conférence régionale des élus de l'Estrie 2007



Conférence régionale
des élus de l'Estrie

230, King Ouest, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9

Tél.: 819-563-1911

Télec.: 819-563-7800

creestrie@creestrie.qc.ca

www.creestrie.qc.ca